

VIEILLE-BRIOUDE

DÉCEMBRE 2021

BULLETIN MUNICIPAL - Décembre 2021 - VIEILLE-BRIOUDE

BULLETIN
MUNICIPAL
2021

WWW.VIEILLE-BRIOUDE.FR



Photo de Françoise Salat-Dufal

SOMMAIRE



Edito du maire.....	1
Présentation du conseil municipal.....	2-5
• Deux conseillers municipaux témoignent	
• Page de la minorité	
Vie municipale et actualités.....	6-8
• Recensement de la population	
• le Service National Universel, le CCAS	
• Incivilités, nuisances sonores	
Le Personnel communal	9
Les Travaux et projets	10-15
• Réalisations 2021, en cours et à venir	
• Procédure de reprise au Cimetière	
Les Equipements communaux.....	16



SICTOM.....	17
Le Traitement des Végétaux	18-19
Les Services de la CCBSA.....	20-23
Informations.....	24
• Bus "France Services"	
• PanneauPocket	
Etat civil 2021	25



L'école	26-28
• Les activités : article de la Directrice de l'école	
• Activités périscolaires	
• Tableaux numériques	
Transports.....	29
La médiathèque.....	30
Les Associations	31-34
Finances	35-41
• Budgets	
• Tarifs communaux	



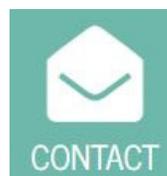
Vieille-Brioude?	42
Promenades.....	43-44
• Itinéraires pédestres	
• "Bageasse pleine nature"	
Animations et expo.....	45-49
• Sainte Anne 2021	
• Repas du CCAS	
• 20 ans du Jumelage	
Cérémonie du 11 Novembre.....	50
Agenda 2022.....	51



Le créateur de la MAAF	52
Vernière Tailleur.....	53
Franchir l'Allier.....	54



Dossiers d'urbanisme 2021.....	55
• Quelles demandes d'autorisations pour des travaux?	
• Quelles informations sur un terrain?	
• Bilan 2021	



Infos pratiques de la mairie.....	56
--	-----------

L'année 2021 s'achève. Elle ne fut facile pour personne. Tout le monde a été impacté, écoliers, étudiants, ouvriers, employés, personnes âgées, entreprises, commerces, associations,... le lien social s'est délité. Malgré tout, les services ont tenu, l'école, le technique et l'administratif. La population ne peut qu'être reconnaissante pour tous les agents qui ont assuré le bon fonctionnement du service public. Un grand merci à nos enseignants et à nos personnels : Christophe, Gilles et Jean-Marc, Marina et Marion ainsi que Lucette, Evelyne, Isabelle, Cécile et Karim.

Nous avons pu organiser la fête patronale, les classards ont relancé leurs aubades avec beaucoup de succès, les associations ont tenu leurs assemblées générales et repris peu à peu leurs activités qui sont essentielles pour conforter le lien social.

Vous lirez dans les pages suivantes la liste des travaux à venir, mais je souhaite insister sur quelques points :

- le schéma directeur d'assainissement est en cours. C'est une étape indispensable à la requalification de la traversée de Vieille-Brioude en particulier la sortie Nord. Une fois établi, il nous permettra de connaître exactement l'état de nos réseaux sur toute la commune bourg et villages, de prioriser les actions et d'être aidés par les subventions de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. Ce schéma devrait se terminer au 2ème trimestre 2022 et nous pourrions envisager les travaux sur l'ex 102 dans la foulée.

- le dossier dit "Les Terrasses de l'Eglise", bien étudié par la précédente équipe municipale, traîne, car nous avons de très grosses difficultés à trouver des entreprises. Soit elles répondent à des tarifs délirants, par exemple deux fois le prix estimé par l'architecte, soit elles ne répondent pas ...

- la commission "Villages" a identifié cinq chemins ruraux en très mauvais état. Ils ont été requalifiés et rénovés pour un montant de 28 000€. Ces chemins sont réhabilités pour un usage principalement professionnel (agriculture, sylviculture,...) et pour des randonnées piétonnes, cyclistes, cavalières ou même pour les engins motorisés de loisir. Malheureusement, quelques énergumènes incivils et inconscients viennent se défouler et menacer ce que les habitants ont payé de leurs deniers, exemple : 41 trails le même dimanche à la Pruneyre et le 13 novembre à Champlong alors que le chemin n'est pas encore fini, des quads, trails et autres en grand nombre. C'est intolérable ! Des mesures strictes seront prises dans l'immédiat, en espérant l'établissement d'une charte de l'usage partagé et raisonné de nos chemins. Trois seront interdits aux engins motorisés de loisir dès le début 2022.

D'autre part, quelques automobilistes ou motocyclistes, peu scrupuleux, roulent sur nos routes à vitesse excessive, générant crainte et danger, pour les piétons ou riverains. Des systèmes de ralentissement seront installés dans les bourgs et villages dans le respect strict de la législation. Même si nous savons que cela va générer quelques désagréments pour les utilisateurs raisonnables de la voirie.

Notre budget général est très sain, grâce à une bonne gestion depuis de très nombreuses années. Ce n'est pas tout à fait le cas pour le budget assainissement : de nouvelles normes, de nouvelles directives nous impactent et l'ARS est très vigilante. Dans certains lieux, nos réseaux sont vieillissants, voire inexistant, il faut agir mais en restant très attentifs sur les coûts et les factures à dresser aux utilisateurs.

2022 sera une année riche sur le plan civique :

- le recensement va débuter en janvier février, les données recueillies sont très importantes et conditionnent l'octroi par l'Etat de nos subventions de fonctionnement. Je vous demande d'accueillir le mieux possible nos deux agents recenseurs et leur faciliter la tâche : Jean-Marc LASHERMES et Thierry BASSON

- les élections présidentielles auront lieu le 10 et le 24 avril suivies des législatives le 12 et le 19 juin. Nous savons tous que l'abstentionnisme monte inéluctablement d'année en année. Soyons vigilants : en ne votant pas on favorise les extrémismes de tout poil, et l'histoire nous a montré plusieurs fois où cela pouvait nous conduire. Soyons citoyen, VOTONS !

Je vous souhaite à toutes et à tous, malgré les incertitudes liées à la COVID 19, la meilleure année possible.





Christine VIDAL
1ère Adjointe
Finances
Caisse des écoles , CCAS



Franck LAMAT
2ème Adjoint
Voirie - Travaux - Urbanisme
Appel d'offres (suppl.), Finances,
Syndicat intercommunal d'énergies,
Chargé à la défense



Rachel CUELLAR
3ème Adjointe
Affaires scolaires - Associations
Finances, Info-Animation-Communication,
Cadre de vie-environnement,
Comité des fêtes, CCAS, CNAS



Valérie GAUZY
Finances, Cadre de vie-environnement,
Commission de contrôle des élections,
Déléguée communautaire,
Représentant CLECT,



Mathieu GARNIER
Travaux, Associations,
SICTOM (suppl.), SMAT,
Caisse des écoles, Comité des fêtes,
Délégué communautaire (suppl.)



Olivier TIXIER
Appel d'offres, Travaux, Villages,
Syndicat des eaux de Couteuges,
Comité des fêtes



Anne ARBOGAST
Info-Animation-Communication,
Villages, SMAT (suppl.),
Syndicat des eaux de Couteuges (suppl.),
Comité des fêtes



Nicolas MOSNIER
Appel d'offres (suppl.), Travaux,
Associations, Villages, SICTOM,
Comité des fêtes



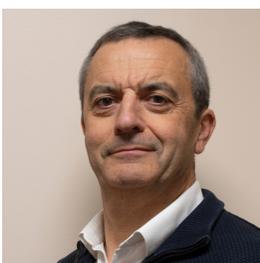
Katia BANCHAREL
Appel d'offres (suppl.),
Info-Animation-Communication,
Cadre de vie-environnement,
Villages, CCAS,
Syndicat Intercommunal AGEDI



Gilles PAUC
Syndicat intercommunal d'énergies,
Appel d'offres, Travaux, Villages
Syndicat des eaux de Couteuges (suppl.),
Comité des fêtes, CCAS,
Commission de contrôle des élections,
Info-Animation-Communication,



Josiane HOSTAL
Commission de contrôle
des élections,
Associations, CCAS



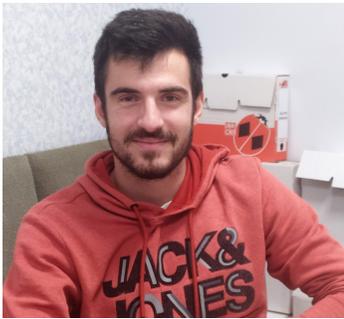
Pierre PHILIS
Finances,
Syndicat des eaux de Couteuges,
Chargé à la défense (suppl.)



André CHAPEVEIRE
Appel d'offres,
Commission de contrôle des élections,
Finances, Travaux



Françoise SALAT-DUFAL
Appel d'offres (suppl.),
Commission de contrôle des élections, Finances,
Travaux, Associations, CCAS
Information-Animation-Communication,



Nom : GARNIER

Prénom : Mathieu

Age : 30 ans

Adresse : Habitant du bourg

Profession : Enseignant en lycée agricole

Commissions : Travaux et Associations

Syndicats : SICTOM (Suppléant), SMAT (Titulaire), Caisse des écoles (Délégué),
Comité des fêtes (titulaire), Délégué communautaire (Suppléant).

INTERVIEW

- **A quelle date avez-vous été élu conseiller municipal à Vieille-Brioude, est-ce votre premier mandat ?**

Lors des municipales de mars 2020, c'est donc mon premier mandat.

- **Comment avez-vous intégré l'équipe municipale ? Qu'est-ce qui vous a convaincu ?**

J'ai reçu un appel de Franck LAMAT qui cherchait quelqu'un pour compléter la liste. J'ai accepté car l'idée me trottait déjà dans la tête depuis quelques années. J'ai fait des études dans l'aménagement du territoire et je suis présent sur la commune depuis mon enfance. J'ai été convaincu car je veux participer au dynamisme d'un territoire qui m'est cher et qui m'offre une qualité de vie que je souhaite préserver et faire partager.

- **Quel est votre domaine de prédilection ?**

Traiter de sujets et mettre en place des projets pour le développement du village et l'aménagement du territoire.

- **Votre profession a-t-elle un lien avec vos fonctions de conseiller municipal ?**

Actuellement non, mais je suis issu du milieu de l'aménagement du territoire, j'ai un master dans ce domaine. Par le passé, j'ai exercé le métier de gestionnaire de fonds Européens qui m'a permis de monter et suivre de nombreux projets mis en place par les collectivités. Grâce à cette expérience, nous avons pu, par exemple, obtenir une subvention « Leader » pour l'aire de jeux de Simpal.

- **Citez les avantages et les inconvénients d'être conseiller municipal ?**

Avantages : Redécouvrir la commune, rencontrer la population, travailler en groupe.

Inconvénients : Cette fonction demande beaucoup de temps, les heures des réunions des diverses collectivités ne sont pas toujours adaptées aux personnes qui travaillent.

- **Quelles sont les qualités indispensables pour un conseiller municipal ?**

Les deux principales qualités sont l'écoute et la discrétion.

- **Quelles sont vos relations avec les administrés ? Avez-vous constaté un changement de comportement depuis votre élection ?**

Il m'arrive parfois d'être interpellé par les administrés pour certains problèmes mais cela fait partie de la casquette d' élu. Non, je n'ai pas constaté de changement de comportement.

- **Fort de votre expérience, quel sont les faits marquants de votre vie d' élu ?**

J'ai une anecdote qui m'a particulièrement marqué : Une nuit, une voiture a pris feu sur une place de stationnement avenue du Pont. Habitant à proximité, j'ai entendu comme des coups de feu. J'ai donc été voir ce qu'il se passait, j'étais le 1er élu sur place. Les pompiers et les gendarmes étaient déjà arrivés, j'ai prévenu Monsieur le Maire.

- **Votre vision de l'administration a-t-elle changé ?**

Non, je connaissais déjà les arcanes des collectivités de par mes études et ma profession passée.

- **Et si c'était à refaire ?**

Je repartirai pour un tour mais si un jour on me donne plus de responsabilités, il faudra que je fasse un choix avec mes activités.

- **A l'avenir, pensez-vous poursuivre votre carrière politique ?**

Pourquoi pas, si le temps et les projets sont toujours sur le coin de la table pour le développement du territoire.

- **Avez-vous un message à faire passer aux habitants de Vieille-Brioude ? « Moi Président ! ...»**

Nous avons hâte de vous retrouver autour d'évènements festifs qui espérons pourront avoir lieux au cours de l'année 2022. En attendant, prenez soin de vous et passez de bonnes fêtes !



Nom : MOSNIER

Prénom : Nicolas

Age : 27 ans

Adresse : Village de Simpall

Profession : Agent de maîtrise, Chef d'équipe

Commissions : Appel d'offres, travaux, associations, villages

Syndicats : SICTOM (Titulaire) Comité des fêtes (Titulaire)

INTERVIEW

- **A quelle date avez-vous été élu conseiller municipal à Vieille-Brioude, est-ce votre premier mandat ?**

Je n'ai pas retenu la date exacte mais plutôt le moment présent. Les élections étaient en mars 2020.

- **Comment avez-vous intégré l'équipe municipale ? Qu'est-ce qui vous a convaincu ?**

Roland est venu me voir un dimanche matin, c'était à la fête du cochon à Vieille-Brioude. J'étais sous le barnum et il est venu à ma rencontre sans dire "ni bonjour, ni merde" et il m'a dit : « toi il faut que je te parle ! (...) je monte une équipe pour les élections municipales, je voudrais que des jeunes de la commune m'accompagnent, j'aimerais que tu fasses partie de cette équipe. »

J'ai toujours aimé la commune de Vieille-Brioude, j'ai été engagé dans plusieurs associations et je le suis encore avec le foot. La demande de Roland, je l'ai prise comme une nouvelle opportunité. C'est la continuité de mon engagement pour Vieille-Brioude. On a discuté un moment je connaissais déjà quelques personnes qui allaient intégrer son équipe. J'ai pris une semaine pour réfléchir, j'ai discuté avec mon père qui m'a dit « c'est une expérience à vivre ». Au bout d'une semaine j'ai rappelé Roland pour lui dire que je ferais partie de son équipe.

- **Quel est votre domaine de prédilection ?**

Je m'épanouie au sein de la commission « villages » dans laquelle je me sens impliqué. J'ai également pu mener des projets comme la création de l'aire de jeux à Simpall et la mise en place des abris bus. Cette expérience m'a permis de travailler avec les agents communaux et j'ai pu me rendre compte du rôle qu'ils jouaient au sein de la commune.

- **Votre profession a-t-elle un lien avec vos fonctions de conseiller municipal ?**

De par mes fonctions de chef d'équipe en entreprise, oui. J'aime diriger les opérations, contrôler un projet du début à la fin et prendre des initiatives.

- **Citez les avantages et les inconvénients d'être conseiller municipal ?**

Avantages : les fonctions d'élus sont enrichissantes socialement. J'aime aller à la rencontre des gens, leur apporter de l'aide. C'est vraiment cet aspect social qui me plaît. Aller au contact des autres, rencontrer de nouvelles personnes. C'est notre rôle d'élus d'aider les gens et de faire remonter les infos. Inconvénients : Ça demande du temps mais je savais à quoi m'attendre en m'engageant.

- **Quelles sont les qualités indispensables pour un conseiller municipal ?**

Savoir écouter, prendre sur soi, mesurer ses propos, on représente la commune

- **Quelles sont vos relations avec les administrés ? Avez-vous constaté un changement de comportement depuis votre élection ?**

J'ai de bonnes relations, le courant passe bien avec les gens en général. Ils viennent plus à ma rencontre pour parler de leurs difficultés depuis que je suis élu mais sinon je n'ai pas remarqué de changement de comportement.

- **Fort de votre expérience, quel sont les faits marquants de votre vie d'élus ?**

Le premier fait marquant je dirais que c'est le jour de l'élection, l'accueil de Roland ...Et puis le projet d'aire de jeux qui me tenait à cœur et qui a pu être réalisé dès le début du mandat.

- **Votre vision de l'administration a-t-elle changé ?**

Oui complètement. En ayant suivi le projet de Simpall je me suis rendu compte de la complexité administrative ! Je ne m'attendais pas à ce que ce soit aussi long et compliqué. Je comprends mieux pourquoi les projets mettent autant de temps à sortir, il y a tellement d'étapes à valider.

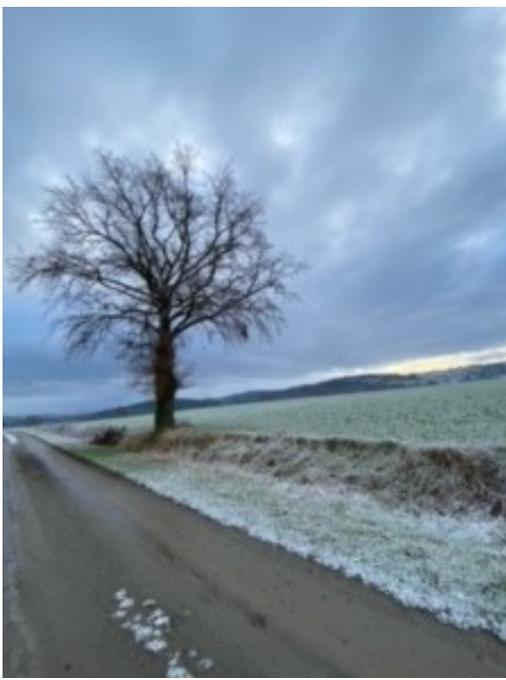
- **Et si c'était à refaire ? Oui avec plaisir et sans regret !**

- **A l'avenir, pensez-vous poursuivre votre carrière politique ?**

Pour moi le rôle de conseiller municipal n'est pas un rôle de « politique ». Je suis prêt à continuer à travailler au sein de l'équipe tant que les relations avec le groupe et l'épanouissement que me procure l'aboutissement des projets perdureront. Tout repose sur l'équipe, l'ambiance qui règne et la liberté que nous avons en tant que conseiller municipal.

- **Avez-vous un message à faire passer aux habitants de Vieille-Brioude ? « Moi Président ! ...»**

Merci de votre confiance ! Nous faisons tout notre possible pour faire avancer les choses sur la commune. On ne fait pas toujours comme on veut mais plutôt comme on peut, soyez conciliants...Travaillons ensemble pour notre belle commune qu'est Vieille-Brioude. Bonnes fêtes à tous !



PAGE DE LA MINORITÉ

Bonjour à tous !

Tout d'abord, simplement : Bonne année ! Bonne santé !

Meilleurs vœux pour 2022.

Ensuite, mieux vaut tard que jamais, je remercie nos Électeurs, plus du quart des exprimés. Nous avons perdu en beauté... Nul besoin de s'interroger, « Si nous avons fait ci, ou pas fait ça ». Cette défaite ne m'a pas attristée. Sauf pour ceux, devenus mes Copains, au fil des réunions. Savoir perdre, une qualité : être fair-play ; en l'occurrence ici démocrate. Je me targue de l'être... Être un vrai démocrate n'est pas si facile, même pour le Vainqueur...

Depuis Mai, Conseillère municipale, heureuse d'œuvrer, pour notre Commune, que j'aime tant, depuis 1979, et qui, en 1982, au secrétariat, me donna ma chance. J'ai vu Vieille-Brioude prospérer : de 770 à 1 236 habitants, à ma retraite, à quasi 64 ans, en mars 2014.

Travailler à la Cantine, pendant des années, une de mes fiertés ! Je faisais les menus (ne pas oublier, chaque jour, une crudité, un produit laitier...), les courses, les commandes, le service et l'aide aux petits, la surveillance... Nous montions à l'étage, par un vieil escalier en bois, il gémissait sous les pas joyeux des élèves. Le nombre des convives était impressionnant. La cuisine se faisait dans la salle de restaurant. Parfois, nous sentions la frite et le poisson.

Désormais, Roland Chareyron, mon supérieur, lorsque j'étais Attachée Territoriale, Secrétaire de Mairie, est devenu mon « collègue », depuis que je suis la seconde élue, sur notre liste, après André Chapaveire.

André, je le connaissais seulement de nom. J'ai apprécié sa façon de conduire la liste et les réunions, il me rappelle un ancien « patron ». Sachant écouter, susciter la prise de parole, sans jamais se mettre en avant, son calme, sa diplomatie, son urbanité.

Tous deux, avec nos différences, nous agissons pour le bien de Vieille-Brioude. Dans la mesure où nos compétences et notre bonne volonté, ont été, sont, ou seront utilisées...

Tel ne fut pas le cas, pour l'étude du PLUi, (cf. P.35 Bulletin 2020), de septembre à fin 2020, dans le cadre de la Commission Villages..., dont nous ne faisons pas partie, nous avons compris à tort, qu'il fallait demeurer dans un village pour postuler. Depuis, j'ai sollicité, mais en vain... Pourtant, j'étais présente en 1983 à la publication du POS. POS, désormais caduc, je m'interroge : Pourquoi, Quand, Comment ?

Que dire de la Commission Travaux ? Non réunie en 2020, une seule fois en 2021, en décembre. Pourtant à sa création, on m'avait répondu, trois ou quatre réunions par an. Sûrement le Covid ? Euh, NON ! Les autres commissions fonctionnent...

Je ferai donc mienne, la citation de Jean Van Hamme : « L'espoir est le privilège des perdants ».

En fin de Conseil Municipal, il nous est loisible d'aborder, par exemple, les trois ralentisseurs « bricolés » avec leurs gros lego, provisoires depuis avril 2019, à remplacer par des dispositifs réglés ? Quels travaux au stade ? Etc.

La période est difficile, entre autres, l'électricité, le gaz, le carburant, le fuel, augmentent, mais nous en sommes persuadés, le Conseil Municipal, ne pressurera pas davantage les Habitants, vu que notre Maire, a répété, lors des commissions Finances et publiquement lors des votes budgétaires, notre Commune est fort à l'aise, quasiment la meilleure dans sa strate !

Françoise Salat, Conseillère municipale, (Minoritaire, mais pas dans l'opposition). « À nouvel an, nouvel élan » (Christelle Heurtault)



VIE MUNICIPALE ET ACTUALITÉS

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

À QUOI ÇA SERT ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

- **Connaître la population française**

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

- **Définir les moyens de fonctionnement des communes**

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

- **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité**

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Avant la collecte**

Votre commune recrute les agents recenseurs.

L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

- **Pendant la collecte**

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

- **Après la collecte**

Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête.

Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.



L'enquête de recensement 2021 a été reportée à 2022 en raison de la crise sanitaire.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD).

<https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil>



1. LE SÉJOUR DE COHÉSION

 15 Jours

Le SNU vous donne l'opportunité de découvrir la vie collective au sein d'un centre accueillant environ 200 jeunes venus de toute la France pour créer ainsi des liens nouveaux et développer votre culture de l'engagement et ainsi affirmer votre place dans la société. C'est également l'occasion pour vous de découvrir un autre territoire.

2. LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

 84 H minimum dans l'année hors temps scolaire

Une fois le séjour de cohésion réalisé, vous effectuerez une mission d'intérêt général. Les missions vous sont présentées et sont préparées dans le module "Découverte de l'engagement" dès le séjour de cohésion. Dans la vie quotidienne des maisonnées, vous pourrez également élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires.

3. L'ENGAGEMENT

 3 mois minimum

À l'issue de la mission d'intérêt général, vous pourrez vous engager en participant à la création d'une société fraternelle et d'entraide. Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

Actuellement, deux jeunes de la commune sont engagés en Service National Universel à la mairie, leurs missions débiteront en 2022.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif dont les attributions sont nombreuses. Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction et l'attribution des demandes d'aide sociale et anime des actions de prévention sociale.

A Vieille-Brioude, les actions du CCAS portent sur :

- la distribution de colis alimentaire de secours (banque alimentaire gérée par le groupement Alim Solidarité) ;
- l'organisation d'un repas des plus de 65 ans ;
- la distribution de chocolats aux plus de 80 ans qui n'ont pas assisté au repas ;
- l'adhésion au fonds social logement ;
- le soutien financier aux visiteuses d'hôpitaux ;
- l'aide ponctuelle aux personnes en difficultés financières ;
- l'octroi de subventions aux organismes sociaux tels que secours populaire, don du sang, ...

La loi NOTRe rend facultative la création d'un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants. Elles peuvent néanmoins choisir de le dissoudre par délibération du conseil municipal. Vieille-Brioude a fait le choix de conserver son CCAS.

Les incivilités ? Ce sont ces gestes du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics, qui contribuent à dégrader notre environnement et qui finissent par perturber l'usage des espaces verts ou des lieux publics. Adopter une attitude responsable est LA solution face aux incivilités.

- mégots,
- déjections canines,
- nuisances sonores,
- comportements agressifs,
- tags et déchets en tout genre dégradent notre cadre de vie.



"La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits".

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 – art 4

Ces incivilités quotidiennes nuisent à la qualité de vie de chacun et représentent un coût non négligeable pour la collectivité, réagissons et agissons ensemble pour le bien de tous !

LES NUISANCES SONORES

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Ils peuvent être sanctionnés lorsqu'ils constituent un trouble anormal causé :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale) ;
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard) ;
- feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ect ;
- par un animal (exemple : aboiements).



On parle de tapage nocturne lorsque ces bruits sont commis la nuit et que l'auteur a conscience du trouble qu'il engendre et ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

Les bruits de voisinage sont réglementés par le code de la santé publique aux articles R.1336-4 à 12.

Les horaires des travaux de bricolage et de jardinage sont réglementés à l'article 6 de l'arrêté préfectoral de la Haute-Loire portant diverses mesures relatives à la lutte contre le bruit (n°ARS/DD43/2019/14).

Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30**
- **les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**

"Un bon citoyen demeure toujours animé d'un esprit patriotique et de respect strict de la chose publique."



PRÉSENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL



LE SERVICE TECHNIQUE

Gilles EYMARD
Christophe KERGOSIEN
Jean-Marc MEGE

Christophe, Gilles et Jean-Marc composent à eux trois le service technique de Vieille-Brioude. Ils assurent, en fonction des saisons et des intempéries, des missions aussi diverses que variées et interviennent dans différents domaines (espaces verts, déneigement, entretien des bâtiments, de la voirie et du matériel communal, fonctionnement du système d'assainissement,...).



LES AFFAIRES SCOLAIRES

Isabelle CUSSAC
Cécile DE ALMEIDA
Evelyne MENDES
Lucette PENIDE

Evelyne, Isabelle, Lucette et depuis la rentrée de septembre 2021, Cécile, sont les agents qui interviennent à l'école. Elles consacrent une partie de leur travail à l'accompagnement des enfants. Elles les assistent dans leurs activités tout au long de la journée que ce soit sur les temps périscolaires ou sur les temps scolaires. Mais pas seulement ... elles effectuent aussi l'entretien des locaux et interviennent pendant le temps du repas pour assurer le service et aider les plus petits dans la prise du repas.

LE SERVICE ADMINISTRATIF

Josette BILLARD
Marina PEREIRA REBELO
Marion RIOL



Marion et Marina sont les premières personnes que vous rencontrez en arrivant à la mairie de Vieille-Brioude. Elles assurent le secrétariat de mairie : urbanisme, état-civil, communication..., suivent et mettent en œuvre les décisions du conseil municipal et en collaboration avec les élus, elles organisent les services de la commune, élaborent les budgets et gèrent les ressources humaines de la collectivité.

LA CANTINE SCOLAIRE

Abdelkrim WARID



Chaque matin Karim, le cuisinier, prend son service de bonne heure pour confectionner les repas du midi qui seront servis aux enfants.



RÉALISÉS ✓

ESPACE ARCHÉOLOGIQUE AU MUSÉE DE LA VIGNE

En 1994, une campagne de fouilles a été effectuée sous l'emprise de la future déviation de la RN 102. Cette dernière a permis de découvrir, sous l'échangeur de Coste-Cirgues, une tombe gauloise de la Tène D1 (-150 à -70 ans avant notre ère) et un site de taille de pierres de plein air s'étendant du Paléolithique inférieur (-3.3 millions d'années), à magdalénien final (- 12 000 ans avant notre ère).

Le mobilier a été stocké dans les réserves de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et un rapport sur le sujet a été publié par l'AFAN (Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales).

Le projet de création de l'espace archéologique consiste à exposer ce matériel dans les locaux du Musée de la Vigne pour être présenté au public et ainsi enrichir les collections déjà existantes. Aujourd'hui, un espace sécurisé est disponible dans une salle du musée pour accueillir cette exposition, trois vitrines éclairées ont été installées.



Un livret pédagogique à destination des adultes et des enfants a été créé pour compléter les panneaux explicatifs déjà en place.

Ce projet a pour objectif le maintien et le développement de l'attractivité du Musée de la Vigne. Il s'agit de la seule structure dédiée au tourisme à Vieille-Brioude. Le Musée de la Vigne, entretenu par les bénévoles de l'Association du Musée et Jardin de la Vigne, reçoit chaque année de nombreux visiteurs. Une affluence qui ne cesse de s'accroître au fil des saisons. Ce lieu figure désormais au guide vert Michelin.

Financement de l'opération : 7 757.27€ ht

- Région 58%
- Musée de la Vigne 21%
- Commune de Vieille-Brioude 21%

TÉLÉPHONIE



- Mise en place d'un système de standard à la mairie et modification de l'ensemble du système de téléphonie mairie et école 4 604.28€
- Mise à jour de la baie de brassage de la salle informatique de l'école 425.15€
- Installation d'une borne wifi à l'école 143.98€

PETIT PATRIMOINE

- VEDRINES : réfection escalier et toit du métier + reprise muret = 5 163€
- LA PRUNEYRE : travaux de maçonnerie = 5 067€
- TIVEYRAT : toit du four du village = 5 119€



LES VILLAGES

- Aménagements voirie Zone d'Activités Ste Anne 16 638€
- Extension voie communale Ceroux 14 000€
- Reprises de chemins Simpall/Védrines/Coste-cirgues/Dintillat/Champlong/le Buisson 27 926€ttc
- Opération d'élargage des voies communales 3 000€ttc
- Autres travaux de voiries : Simpall 3 225€ / Brugerolles 113.76€





EN COURS...

LE CHEMIN DES GRANDES

Dans la continuité des travaux de réhabilitation de la STEP, la commune à la volonté d'améliorer l'ensemble de son système d'assainissement. Cette amélioration passe par la reprise des réseaux. C'est pourquoi la commune s'est engagée dans la réalisation d'un nouveau schéma directeur d'assainissement. Parallèlement à cela, le Syndicat de Gestion des Eaux du brivadois souhaitait, depuis de nombreuses années, engager des travaux sur le réseau eau de la voie communale du Chemin des Grandes à Vieille-Brioude, réseau obsolète suite à l'arrivée de nouvelles constructions sur le réseau.

La commune a donc profité de ces travaux pour reprendre le réseau assainissement, eaux usées et eaux pluviales, de manière séparative.

Financement partie assainissement réalisé : 62 683.03€ ht

Département 23 %

Commune 77 %

Financement hors assainissement prévus : 61 400€ ht

GC réseaux secs + reprise voirie et abords

DETR 35 %

Commune 65 %



**Financement réseaux secs prévus :
11 500€ ht**

SEMEV 45%

Commune 55%





EN COURS...

AIRE DE JEUX A SIMPAL



Le village de Simpal a vu sa population augmenter ces dernières années, de nombreuses familles se sont installées. Ces familles, pour la plus part, étaient demandeuses d'animations.

Il existe, à Simpal, un espace public aménageable en aire de jeux, c'est donc tout naturellement que le projet d'aire de jeux à Simpal s'est construit à cet endroit.

Ce projet d'aménagement réalisé en 2021, porte essentiellement sur :

- L'installation d'un chalet bois
- L'installation de tables et de bancs
- La création d'un terrain de pétanque
- L'aménagement d'un terrain de foot
- L'installation de différents jeux : toboggans, balançoires, jeux mobiles,
- L'installation d'un sol amortissant
- La réalisation d'un entourage pour sécuriser et délimiter cet espace
- La pose d'un brise-vue pour cacher les poubelles

Financement de l'opération prévisionnel : 45 000€ ht

LEADER 66%

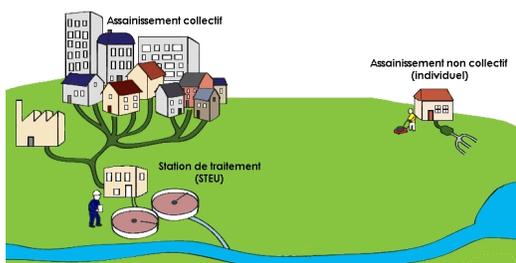
Commune 34%

LE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

La commune de Vieille-Brioude s'est engagée dans l'actualisation de l'étude de diagnostic et schéma directeur en assainissement de son territoire.

Dans la continuité des travaux déjà entrepris (réhabilitation de la station d'épuration du bourg et reprise du réseau assainissement de la rue des grandes), la commune souhaite remplacer progressivement son réseau unitaire par un réseau séparatif et également améliorer le fonctionnement des stations situées dans les hameaux de la commune. Pour ces raisons, il est donc nécessaire de réactualiser le schéma directeur en assainissement de la commune de Vieille-Brioude.

Cette étude va permettre à la commune de disposer de la connaissance patrimoniale et des outils de planification des investissements en assainissement afin de développer une politique pertinente en la matière. Ainsi, à la suite de ces investigations, un programme de travaux chiffré et hiérarchisé sera établi. Il prendra la forme d'un plan pluriannuel d'investissement qui permettra à la commune d'inscrire chaque année les crédits nécessaires aux travaux projetés. Ce document servira également de support pour l'intervention des partenaires financiers (Département de la Haute-Loire et Agence de l'Eau Loire-Bretagne).



Pour réaliser ce travail, le groupement AB2R/BCM a été retenu. L'opération devait commencer en octobre 2021 mais des imprévus de calendrier ont contraint le groupement de décaler le début des opérations à janvier 2022.

Cette étude est préalable à tous travaux de réhabilitation, sans quoi l'accompagnement technique et financier des organismes publics ne pourra pas être garanti.



EN COURS...

LES TERRASSES DE L'ÉGLISE



Vieille-Brioude dispose d'un patrimoine naturel, bâti, architectural et paysager remarquable. Différentes opérations de restauration et de valorisation de ce patrimoine ont été entreprises depuis de nombreuses années à des fins notamment touristiques : Aménagement du musée jardin de la vigne et du patrimoine, requalification des espaces publics du centre ancien, mise en valeur d'anciennes terrasses sous l'église, aménagement de points de vue, de cheminements dans le village, aménagement d'un verger conservatoire, restauration d'une ancienne maisonnette en espace d'exposition.

Dans cette continuité, la commune souhaite engager différents travaux de restauration et de valorisation de son patrimoine aux abords de l'église St Vincent.

1- Aménagement des toilettes publiques

L'état actuel des toilettes publiques aux abords de l'église est déplorable. Les locaux sont en état de vétusté avancé. Ces toilettes sont fréquemment utilisées, notamment durant la période estivale. Par ailleurs, l'accès PMR n'est pas possible. Au regard de ces problématiques, la réfection totale des toilettes est nécessaire.

2- Sécurisation d'un cheminement sous l'église (rénovation d'un muret de soutènement)

Le mur de soutènement se dégrade de jour en jour. Son éboulement aurait de graves conséquences pour le bâti alentour. Afin de ne pas mettre en danger la vie des riverains et de touristes, l'accès à la maisonnette (ce bâtiment touristique, notamment exploité par l'association « jardin et musée de la vigne », permet d'exposer différentes œuvres artistiques), rénovée en 2014, a été interdit au public. Pour des raisons de sécurité, la rénovation de ce mur doit être réalisée dans les plus brefs délais.

3- Rénovation d'une ancienne verrière

La verrière fait partie intégrante du gîte de l'Hermitage St Vincent appartenant à la commune. Ce bâtiment est situé aux abords de l'église. Le gîte est exploité toute l'année, cependant, sa fréquentation augmente en saison estivale notamment dès l'ouverture de Musée de la Vigne dont la fréquentation est en nette hausse.

Dans la continuité des travaux engagés au gîte communal et dans le but de le rendre davantage attractif, la commune souhaiterait rénover l'ancienne verrière. Cette remise à neuf permettra à l'exploitant d'accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions mais également de remédier à la vétusté du bâtiment.



A VENIR...

AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES ET DE LA TRAVERSÉE DU BOURG

Parallèlement à l'actualisation du schéma directeur en assainissement, la commune de Vieille-Brioude travaille avec l'INGE 43 et le CAUE sur des scénarii possibles pour la réhabilitation de la traversée du bourg et l'aménagement des entrées Nord et Sud de Vieille-Brioude (ex RN 102).

Cette opération sera conséquente et nécessitera une étude approfondie des aménagements à réaliser (reprise des réseaux, aménagement des voies de circulations, voies douces,...), des réflexions sont menées depuis 2021; la population sera consultée dans le courant de l'année 2022.



RESTAURATION DE L'HARMONIUM

En 2009, la municipalité avait fait appel à Monsieur Michel COLIN, dans le cadre de ses missions de technicien conseil auprès de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, pour l'expertise de deux harmoniums situés en l'Eglise Saint Vincent à Vieille-Brioude (Haute-Loire).

Dans son rapport du 16 décembre 2009, Monsieur Michel COLIN conclut que ces harmoniums, identifiés RODOLPHE & DEBAIN pour l'un et FRANZ pour l'autre, doivent être classés MONUMENTS HISTORIQUES. C'est alors que par délibération, le 18 février 2010, le conseil municipal de Vieille-Brioude sollicitait le classement de ces instruments. Ainsi, par arrêté préfectoral n° SPB-2012/06 du 19 janvier 2012, l'Harmonium manufacture J.B. FRANTZ était inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.



Photo d'illustration

Il s'ensuivit une délibération du conseil municipal pour la restauration de ce monument historique, le 13 février 2012.

Ce dossier est resté en suspens. Il convenait de reprendre cette affaire et de solliciter les services compétents de la Région Auvergne Rhône Alpes pour accompagner la commune de Vieille-Brioude dans les démarches de restauration de l'Harmonium FRANZ. Un expert s'est rendu sur place pour établir un diagnostic de l'instrument. La restauration de ce bien devrait être réalisée de concert avec les services de la DRAC en 2022.

Reprise des tombes en état d'abandon

Le nombre d'emplacements disponibles au cimetière de Vieille-Brioude est restreint. A ce jour (30.11.2021) seuls 3 emplacements restent libres.

Le 08 janvier 2018, un constat a été réalisé : **153 tombes ont été répertoriées en état d'abandon**. (La liste est affichée en mairie et à l'entrée du cimetière). Depuis cette date, les familles disposent d'un délai de 40 mois (3 ans et 4 mois) pour rétablir leur tombe en bon état d'entretien de propreté et de solidité.

Par délibération en date du 29 juin 2021, cette période a été prolongée jusqu'au 9 mai 2022 afin de permettre aux familles de disposer d'un délai supplémentaire pour se manifester ou engager les travaux nécessaires à la réhabilitation de leur concession.

Pour rappel, la commune n'ayant pas les coordonnées des concessionnaires, des plaquettes informatives ont été collées sur les tombes concernées par la procédure.

Ainsi, chaque concessionnaire concerné doit se rendre en mairie.

Trois possibilités s'offrent au demandeur :

- Il peut faire les travaux lui-même en complétant une déclaration de prise en charge et une demande d'autorisation de travaux (3 jours minimum avant la date des travaux).
- Ou alors, faire appel à une entreprise spécialisée (pompes funèbres, maçon, marbrier...) dans ce cas, la déclaration de prise en charge est à compléter par le demandeur, et la demande de travaux par l'entreprise (3 jours minimum avant la date des travaux).
- Ou enfin, compléter le formulaire de déclaration de reniement des droits à concession (dans ce cas, il s'agit d'un abandon).

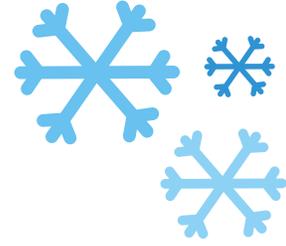
Lorsque les travaux sont réalisés, le Maire ou son représentant se rend sur place pour en constater la bonne exécution. Un « Procès-verbal de réception en conformité d'une tombe réhabilitée » est alors édité. A ce stade, la tombe est sortie de procédure.

Chiffres au 30.11.2021 =

- Tombe sorties de procédure : 47
- En cours de suivi : 23
- Reniement des droits : 6

Fin de procédure : Mai 2022





Le Berlingo



Le camion benne



Le Maniscopic



L'épareuse



Le tracteur de déneigement



Le camion de déneigement





TOUS acteurs au quotidien de la transition écologique !



EXTENSION des CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} MAI 2021, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prend en charge TOUS NOS EMBALLAGES sans exception dans nos bacs de tri.

Jusqu'alors, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées seulement aux bouteilles et flacons. Dorénavant, plus de question à se poser, les emballages tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice ou encore le pot de yaourt sont à déposer dans nos bacs de tri ! Cette extension des consignes de tri a pour but de simplifier le geste de tri sur l'ensemble du territoire français, de réduire le volume de nos bacs gris et la quantité de déchets incinérés, mais aussi de limiter l'impact de notre consommation sur la planète.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

NOUVEAU :

POTS, BOÎTES, BARQUETTES, SACS ET FILMS PLASTIQUES, TUBES

BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MÉDICAMENTS...

W'oubliez pas les emballages !

Triez dans le YAOURT

TOUJOURS :

CANISRS, ENVELOPPES, LIVRES, CATALOGUES, JOURNAUX, PUBLICITÉS, SACS EN PAPIER

CARTONNETTES, BRIGUES, BOÎTES

FLAÇONS, BIDONS, BOUTELLES, TUBES

BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANNETTES

Votre bac de tri est trop petit ?

Avec l'extension des consignes de tri, la capacité de vos bacs n'est peut-être plus adaptée à votre consommation. Si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92 afin de réadapter leurs contenances.

Des FRÉQUENCES DE COLLECTE adaptées à L'UTILISATION RÉEL DU SERVICE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit de maîtriser la facture déchets auprès des ménages et de limiter l'impact écologique tout en préservant la qualité du service.

De ce fait, la collectivité poursuivra en 2022 l'optimisation de ses circuits de collecte.

Certaines communes verront à leur tour leur fréquence de collecte (en ordures ménagères) passer à une seule tournée hebdomadaire.

La COLLECTE DU VERRE en régie !

Afin d'optimiser les performances liées à la collecte du verre, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prendra ce service en régie à compter du 1^{er} janvier 2022.

De nombreuses colonnes à verre sont réparties sur l'ensemble des communes de la collectivité. Toujours soucieux d'améliorer son service de proximité, la densification du maillage du territoire se poursuit. Ainsi, 9 colonnes ont été ajoutées au cours de l'année.

Il est également possible pour les usagers de déposer le verre en déchèterie.

Vous pouvez connaître l'emplacement des colonnes à verre sur votre commune en consultant le site internet de la collectivité : www.sictom-issoire-brioude.com



f Nous sommes sur Facebook... !

Afin de vous apporter un service toujours plus performant, nous avons tenu à compléter nos canaux de communication par une page Facebook. Suivez notre fil d'actualité : articles, événements, informations et anecdotes. Cette page vous propose une communication plus spontanée et variée. **ABONNEZ-VOUS en UN CLIC, partagez, likez et commentez !**

... Et YouTube !

Découvrez sur notre chaîne plusieurs vidéos liées à l'activité du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (tutos compostage, fabrication d'objets...)

Sur la Commune de VIEILLE BRIOUE :



256,137 tonnes collectées/an



65,404 tonnes collectées/an



36,772 tonnes collectées/an



38,887 tonnes évitées/an grâce au compostage

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92 ou consulter le site internet www.sictom-issoire-brioude.com



TRAITEMENT DES VÉGÉTAUX

RÉGLEMENTATION SUR LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS ET L'ÉCOBUAGE

En Haute-Loire, l'arrêté préfectoral n° SIDPC 2016-04 du 13 mai 2016 porte des prescriptions applicables à la protection contre l'incendie de bois, forêts, plantations, landes et maquis.

Cet arrêté a pour objectif de **définir les conditions d'applicables à la protection contre l'incendie de bois, forêts, plantations, landes, maquis et garrigues.**

Il précise les différents régimes d'exécution de cette protection selon les périodes de l'année et les types de feux.

1- Les déchets verts : considérés comme déchets ménagers, doivent être transportés en déchetterie, compostés ou broyés.

2- L'écobuage : est, en général, une pratique agricole consistant à arracher des mottes d'herbes puis à les brûler. Les cendres résultant de ce feu permettent ensuite d'enrichir le terrain tel un engrais. En d'autres termes, il s'agit d'un « débroussaillage par le feu ».

Attention : l'arrêté ne vise pas les déchets verts et les déchets ménagers dont le brûlage est interdit !

L'article 2 de l'arrêté du 13 mai 2016 interdit, du 1er octobre au 29 février, « à toute personne autre que le propriétaire de terrains, boisés ou non, ou autre que les occupants de ces terrains du chef de leur propriétaire, de porter ou allumer du feu à moins de 200 mètres, des bois, forêts, ainsi que les terrains assimilés ».

L'article 3 autorise de porter ou d'allumer un feu sous réserve. En effet, du 1er mars au 31 mai, il est interdit d'élaborer un feu à moins de 200 mètres des bois et forêts, sans une autorisation donnée au préalable.

Cette demande d'autorisation se fait en mairie, au moins 15 jours à l'avance, sur papier libre et comportant certaines informations (nom et domicile du demandeur, situation et la surface du terrain concerné, etc.); même si cette autorisation est fournie, le maire peut à tout moment interdire, suspendre ou renvoyer l'opération à une date ultérieure.

L'article 4 dudit arrêté interdit "**du 1er juin au 30 septembre**", à toute personne (y compris les propriétaires et leurs ayants droit) de porter ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres, des bois, forêts, plantation, landes, maquis et garrigues ». Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le préfet après avis du maire de la commune concernée. Mais en pratique, cet avis municipal est souvent négatif.

Quels sont les risques en cas de non-respect de ces règles ?



Brûler vos déchets dans votre jardin, constitue une contravention de 4e classe dont l'amende peut s'élever à 450€ (art. 7 du décret du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires du Code de la santé publique). De même, le non-respect de l'arrêté du 13 mai 2016 peut entraîner une amende prévue pour les contraventions de 1ère classe.

En vertu de ses pouvoirs de police (art. L.2212-2 Code général des collectivités territoriales), le maire peut s'opposer au feu de plein air en raison des circonstances locales ou des conditions météorologiques.

Le Code pénal réprime aussi la destruction, la dégradation et la détérioration d'un bien appartenant à autrui (articles 322-5 à 322-11-1 du Code pénal), considérées comme dangereuses pour les personnes. Le Code distingue deux comportements :

- La destruction, la dégradation ou la détérioration involontaire (art. 322-5 Code pénal). La peine s'élève à 1 an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende, avec de nombreuses circonstances aggravantes (en cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement. Lorsqu'il s'agit de l'incendie de bois, forêts, landes, maquis, plantations ou reboisements d'autrui. Ou en cas d'atteinte aux personnes).
- La destruction, la dégradation ou la détérioration volontaire (art. 322-6 et suivants Code pénal). La peine s'élève à 10 ans et 150 000€ d'amende, avec quasiment les mêmes circonstances aggravantes.

Toute cette réglementation est élaborée dans un souci de protection de l'environnement mais aussi, de prévention de catastrophes de plus grande ampleur. Il vous est donc recommandé de vous rendre dans des déchetteries proches de chez vous.

Voilà deux années consécutives qu'une opération de collecte de végétaux est organisée à Vieille-Brioude au lieu-dit de Simal.

A l'initiative de l'équipe municipale et sous la houlette de Nicolas Mosnier, au début de l'automne, la commune ouvre, le temps d'une journée, son dépôt pour permettre aux habitants de déposer leurs déchets verts (branchages).

Cette année l'opération a eu lieu le Samedi 2 octobre 2021.

Conscient que l'évolution de la réglementation contraint les administrés dans la gestion de leurs déchets mais soucieux des dangers de pollution, le Conseil Municipal a la volonté d'apporter des solutions concrètes à ses habitants. C'est pourquoi, cette opération devrait être renouvelée tous les ans.



Ainsi se pose la question de délocaliser cette opération sur d'autres secteurs du territoire.

Dans une précédente édition du bulletin municipal, nous vous avons interrogé, habitants de Vieille-Brioude, sur la pertinence d'organiser ce type d'opération. Peu de retour.

Pourtant l'opération du 2 octobre 2021 a connu un franc succès. Alors l'équipe municipale a décidé de pousser cette réflexion, mais pas seule, la Communauté de Communes travaille également, en collaboration avec le SICTOM, sur le sujet du traitement des végétaux.

Affaire à suivre donc...

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance est le guichet unique du territoire, pour l'orientation des familles et la satisfaction de leurs besoins d'accueil, en facilitant l'accès et le choix aux différents modes de garde.

Le Relais vous informe des solutions d'accueil près de chez vous, auprès d'une assistante maternelle, d'une crèche ou par la Garde à Domicile. Des permanences sont proposées chaque jour pour vous accompagner dans les démarches. Par ailleurs, le Relais anime le réseau des assistantes maternelles et propose des animations à Brioude (lundi, mardi, jeudi), à Fontannes (vendredi, locaux de Brin de Ficelle) et à Loriges (vendredi, locaux de Champ Pointu). Enfin, le Relais propose des conférences, des ateliers et des spectacles auxquels les parents sont toujours les bienvenus !



Pour plus d'information : Relais Petite Enfance / 04.71.50.01.00 / relais@brioudesudauvergne.fr

CRECHE - La Maison de la Petite Enfance ACCUEIL COLLECTIF

La Crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00 et peut accueillir 40 enfants simultanément. Les enfants, répartis en 4 groupes d'âge, disposent de plusieurs aires de jeux au sein de la crèche. Des promenades ont lieu dans le Parc de la Visitation, aux abords duquel se trouve la Maison de la Petite Enfance, ainsi qu'à la Médiathèque de Brioude. Des animations sont proposées régulièrement : éveil musical, lecture et contes, peinture, ...



Plusieurs temps forts rythment l'année et donnent lieu à des spectacles, des activités exceptionnelles et des sorties, auxquels participent tous les enfants. Quelle que soit votre demande, la Maison de la Petite Enfance s'adapte à vos besoins, afin de concilier vos vies familiale et professionnelle. Pour les parents qui gardent leur enfant, c'est également la possibilité de confier celui-ci quelques heures, dans un lieu stimulant où il rencontrera d'autres enfants.

Infos : Maison de la Petite Enfance, Parc de la Visitation - Brioude 04.71.50.17.57 / creche@brioudesudauvergne.fr

CRECHE - À BÉBÉ FICELLE

Gérée par l'association Brin de Ficelle avec le soutien de la CCBSA, la crèche Bébé Ficelle peut accueillir jusqu'à 10 enfants, dans un cadre idéal pour leur socialisation. Ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h00, Bébé Ficelle est parfaitement adaptée pour vous proposer un accueil à temps partiel, afin de préparer votre enfant à la vie en collectivité ou pour avoir du temps personnel.

**Infos : Halte-garderie Bébé Ficelle
Association Brin de Ficelle Fontannes
04.71.74.33.94 / www.brindeficelle.fr**



LA PETIT' PAUSE - Lieu d'Accueil Enfants-Parents

La Petit' Pause est ouverte les vendredis de 15h00 à 18h00, à tous les enfants de 2 mois ½ à 4 ans et leurs parents. Ce lieu d'écoute animé par des spécialistes de la petite enfance, vous accueille également pour jouer, rencontrer d'autres enfants et d'autres parents ou se détendre un moment.

À la Petit' Pause, on peut parler de ses interrogations comme de ses joies, de l'alimentation, du sommeil, des premières dents, ... Située Place Grégoire de Tours à Brioude, l'entrée est libre et gratuite, pour tous.

Infos : au 04.71.50.89.10 ou jeunesse@brioudesudauvergne.fr



LES SERVICES DE LA CCBSA

LES ACTIVITÉS SOCIO-ÉDUCATIVES

ECOLE - Les Accueils Périscolaires DES ACCUEILS POUR TOUS

Tout enfant de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne bénéficie dans son école d'un accueil périscolaire le matin, à midi et le soir. Près de 60 animateurs, tous diplômés, œuvrent au quotidien pour assurer la prise en charge des enfants. Une équipe de direction garantit l'encadrement et le fonctionnement général. Des activités sont proposées tous les jours, pour favoriser la créativité et l'implication des enfants. Elles varient tout au long de l'année et sont choisies par rapport aux événements, aux envies des enfants, à la météo : sport, jeux de société, activités manuelles...



Des ateliers sont également proposés une fois par semaine avec des intervenants extérieurs et des associations locales : Arts du cirque, Ateliers Photo, Mosaïque, Paléontologie, Cuisine, Zumba Kids, Découverte du patrimoine, Ludothèque, Contes, Éveil musical, Théâtre, Éveil à l'environnement, ... "Un Fruit Pour La Récré" : pour promouvoir l'équilibre alimentaire, des fruits frais sont distribués un jour par semaine au goûter dans tous les accueils, accompagnés régulièrement d'une animation sur l'éducation au goût et à l'alimentation. Les tarifs des Accueils Périscolaires sont les mêmes partout : entre 0,70€ et 4,00€ par semaine, selon les revenus. Ce tarif est majoré de 50% pour les résidents extra-communautaires.

Infos : CC Brioude Sud Auvergne / 04.71.50.89.10 / jeunesse@brioudesudauvergne.fr

ADOLESCENTS - L'Accueil de Loisirs ADO.COM PAR ET POUR LES ADOS



Ado.Com est un Accueil de Loisirs réservé aux jeunes de 11 à 17 ans, pour se réunir avec d'autres ados, faire des activités diverses et variées, trouver des personnes avec lesquelles discuter de tous types de sujets (sorties, activités, ...).

Ado.Com est ouvert les mercredis et pendant les vacances avec des programmes définis en commun, pour être adaptés aux goûts de chacun. De nombreuses activités, des camps et des bivouacs sont proposés, principalement pendant les périodes de vacances : canoë, quad, tir à l'arc, tyrolienne, équitation, tennis, piscine, paintball, rando, jetski, journées à Walibi, au Pal, à la mer, Stage ski, ... Des temps en commun avec les Ados de Fontannes et d'ailleurs sont également prévus, pour des activités exceptionnelles.

Ado.Com est ouvert en période scolaire le mercredi, de 14h00 à 18h00, et pendant toutes les vacances du lundi au vendredi, de 14h00 à 18h00. Des journées complètes sont parfois proposées, en fonction des activités.

Infos : 04.71.50.28.59 / Facebook : adocom brioude

CENTRE DE LOISIRS - Brin de Ficelle – Léo Lagrange – Champ Pointu DES LOISIRS POUR LES ENFANTS

La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne soutient financièrement les Accueils de Loisirs Brin de Ficelle à Fontannes, Léo Lagrange à Brioude, Champ Pointu à Lorient, ainsi que le Centre social Déclic de Brioude.

Toute l'année, ces associations accueillent les enfants dès l'âge de 3 ans, les mercredis et les vacances scolaires, à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas. Les journées à l'Accueil de Loisirs proposent toutes sortes d'activités et sont organisées en tenant compte des groupes d'âge (3-5 ans / 6-9 / 10-12) et des rythmes biologiques de l'enfant. Pendant les vacances, des thèmes sont définis à la journée ou à la semaine. Des sorties, des échanges, des projets sont proposés, en fonction des besoins et des envies des enfants. Des mini-séjours, voire des veillées, sont également organisés à proximité des centres pour une découverte en toute sérénité. Avec DECLIC et "Bouge Tes Vacances", les enfants peuvent découvrir diverses activités sportives, culturelles et artistiques à l'occasion de la première semaine de chaque période de vacances.

Brin de Ficelle Fontannes
Brin de Ficelle Lorient (Champ Pointu)
Tél . 04. 71. 74. 33 .94
www.brinficelle.fr

Léo Lagrange Brioude
Tél . 04. 7 1.50.16.80
accueildeloisirs-brioude-stbeauzire.org

**DECLIC
Brioude**
Tél . 04.71.74.58.10
www.declic-animation.fr



LES SERVICES DE LA CCBSA

LES SERVICES À LA PERSONNE

TRANSPORT A LA DEMANDE - Colibri

COLIBRI est un service de Transport à la Demande qui fonctionne du lundi au samedi pour tous les résidents de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne âgés de plus de 16 ans, désirant se déplacer sur le territoire de la CCBSA et sur quelques communes extérieures.

Après un simple appel téléphonique pour s'inscrire et avoir fourni un justificatif de domicile, vous recevez en retour 4 tickets-transport par mois. Ensuite, pour avoir un taxi, vous appelez la Communauté de Communes au 04.71.50.89.10 au plus tard la veille avant 11h30. Les courses du samedi et du lundi doivent être réservées au plus tard le vendredi avant 11h30. Vous fixez l'heure et le lieu de départ, ainsi qu'un éventuel trajet retour. Lorsque le taxi vous prend en charge, vous lui donnez un ticket ainsi que 3€ pour chaque trajet. La CC Brioude Sud Auvergne prend à sa charge le reste de la dépense. Des trajets hors Communauté de Communes sont également possibles, depuis certaines communes à destination de Massiac, Vergongheon, Lempdes sur Allagnon et Paulhaguet. Le ticket modérateur est alors fixé à 5€. Quel que soit le trajet, les éventuels surcoûts liés aux soirs, aux nuits, aux jours fériés,... restent à votre charge

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le portage des repas a été mis en place pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en difficulté, en leur permettant de conserver leur autonomie et un lien social avec l'extérieur.

Les repas sont préparés à partir de produits frais et les menus sont diversifiés et adaptés aux différents régimes. Plusieurs choix sont toujours proposés, correspondant à un repas complet. Sur simple demande, un potage, une boisson peuvent être ajoutés. Pour l'inscription, un simple appel téléphonique à la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne suffit et il est possible de mettre en place le portage de repas pour un seul jour, quelques jours dans la semaine ou pour tous les jours. La livraison s'effectue dans la matinée, du lundi au samedi (livraison du repas du dimanche avec celui du samedi). Les tarifs sont déterminés par vos revenus et varient entre 5,35€ et 8,35€.



TELE-ASSISTANCE - La CCBSA avec FILIEN 24H/24 - 7J /7

La téléassistance vous permet, grâce à un bracelet ou un médaillon, d'être relié 24h/24 et 7 jours/7 à un plateau d'écoute.

Où que vous soyez, dans la maison, le jardin, le jour ou la nuit, une simple pression sur le bouton de l'émetteur et une opératrice est à votre écoute, prête à déclencher les secours si besoin.

Pour l'inscription, un simple appel téléphonique à la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne suffit. Vous fournissez les numéros de téléphone de 3 intervenants (famille, voisins, proches, ...). L'installation, ainsi que les frais de dossier, sont pris en charge par la Communauté de Communes. La pose de l'appareil est réalisée gratuitement à votre domicile par la Mairie de votre Commune. Le tarif varie en fonction de vos revenus, entre 16,50€ et 21,00€ par mois hors option. Des aides financières peuvent être accordées sous certaines conditions par le Conseil Départemental ou certaines mutuelles, et un crédit d'impôt de 50% est applicable

Pour tous les services à la personne informations au :
04.71.50.89.10
ou accueil@brioudesudauvergne.fr



LES SERVICES DE LA CCBSA

DIVERS

LES CHATS CAMPAGNE DE STERILISATION

En lien avec la Fondation 30 Millions d'Amis et l'association **Les Chats du Marquis**, la CCBSA reconduit une campagne de stérilisation.

Les habitants de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne ayant connaissance de chats errants près de chez eux sont invités à se rapprocher de leur Mairie respective !

Comme par le passé, les frais de stérilisations seront directement réglés par la Fondation 30 Millions d'Amis au(x) vétérinaire(s) sollicités.

Plus d'infos auprès du secrétariat de Mairie.



LE BAFÀ ACCESSIBLE À TOUS DEVENIR ANIMATEUR !

Sur le territoire "Brioude Sud Auvergne", les Accueils de Loisirs recrutent pour chaque période de vacances de nombreux animateurs et animatrices, pour lesquels le BAFÀ est indispensable.

En cela, le BAFÀ contribue à l'apprentissage de la citoyenneté, la responsabilisation et l'implication dans la vie locale ; il constitue également un atout pour l'emploi ou la formation des jeunes, mais il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous.

Face à ces constats, la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, les associations Brin de Ficelle, Champ Pointu et Léo Lagrange, et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Loire, ont construit le BAFÀ CITOYEN, afin d'apporter un soutien aux 17 -25 ans qui souhaitent obtenir le BAFÀ.

Plus d'infos :

Service Enfance-Jeunesse de la CCBSA Tél. 04.71.50.89.10

Mail : bafa-citoyen@brioudesudauvergne.fr

LE QUESTIONNAIRE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX = 2 136 RÉPONSES !! BRAVO À TOUS !

Comme vous le savez en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Département de Haute-Loire, la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne a souhaité lancer en juillet 2021 une Analyse de ses Besoins Sociaux (ABS).

Merci à tous pour votre implication car ce n'est pas moins de 2 136 réponses (Taux de retour des ménages : 26%) que nous avons eu ! Ces réponses donneront une vision d'ensemble des besoins existants ou à venir des habitants.

Maintenant patientons encore quelques semaines pour avoir l'analyse définitive !





INFORMATIONS

LE BUS "FRANCE SERVICES"



Le B-Bus sillonne depuis le 08 octobre 2021 les routes des 27 communes de la CCBSA. L'objectif ? « Un accompagnement à votre porte »

Le B-Bus réaffirme la présence de l'Etat et des services publics sur l'ensemble du territoire !

C'est un service accessible au plus près de chez soi, au cœur de la vie quotidienne.

Il sera sur votre commune au moins une fois par mois. Grâce à Nathalie SAUVANT et Christelle PIGNOL deux animatrices de la CCBSA mais aussi Cassandra PLY, conseillère numérique, chaque habitant de la Communauté de Communes va trouver un réel accompagnement personnalisé et gratuit pour effectuer diverses démarches administratives. Démarches administratives du quotidien, liées à : la santé, la famille, la retraite, l'emploi, le numérique, les finances publiques, les services à la personne...

Vous aurez accès aux services nationaux : Ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise), des finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source), de la Justice (accompagnement de l'usager dans l'accès aux droits), de l'assurance maladie, des allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de la Poste.

Mais aussi les services à la personne de la Communauté de Communes : portage de repas, téléalarmes, Colibri...

Prochains passages sur la place de Vieille-Brioude :

MARDI 18 JANVIER 2022 - MARDI 15 FEVRIER 2022 - MARDI 15 MARS 2022 - DE 9H A 12H

Infos : 07.62.50.91.05 / 07.62.50.92.03 / b-bus@brioudesudauvergne.fr

PANNEAUPOCKET

- La mairie se rapproche de ses habitants grâce à l'application PanneauPocket



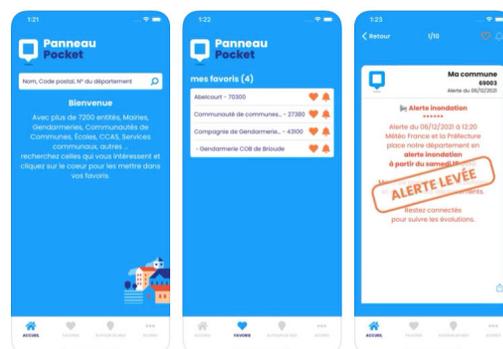
Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations, transport scolaire, menus de la cantine ... depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, vous restez connectés à l'actualité de votre commune, mais aussi des communes voisines et de vos lieux de fréquentation favoris.

- Une application simple et engagée 100% française

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 4700 communes et 81 Intercommunalités. Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen.

Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur votre smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

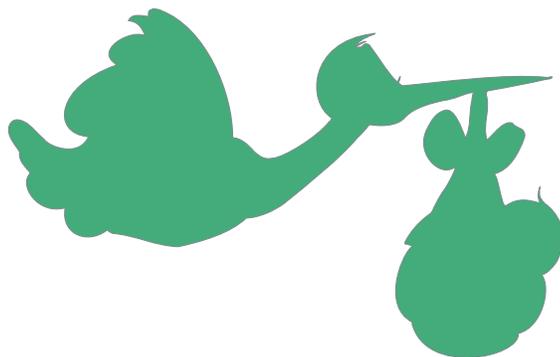


Disponible sur



NAISSANCES

- KESSLER Anna née le 30 mars 2021
- RIGAUD FERREIRA Charles né le 11 avril 2021
- CUSSAC Naël, Antoine né le 29 avril 2021
- HARAMBOURE Aïnhua, Marion née le 08 juin 2021
- BESSON Valentine née le 14 juin 2021
- SCHMUTZ Leslie née le 03 septembre 2021
- FERRET Nelya, Jeanne née le 25 septembre 2021
- SOUBRY Maya, Caroline née le 18 octobre 2021
- BOREL Faustine, Laure, Marie née le 03 novembre 2021



MARIAGES

- CUBIZOLLES Florent, José, Antonio & CROZEMARIE Amandine le 19 juin 2021
- ASSOH Eddy, Fréjus, Sylvain & VERNEZY Marlène le 25 septembre 2021
- FAUGERE Michaël, Régis & BERNARD Fabienne, Sandra le 02 octobre 2021



PACS

- MAIRE Lilian, Bruno & SAHAL Astrée, Julia, Orkaya le 15 mai 2021
- SAUVANT Clément & SUBERT Aline le 28 juillet 2021
- DESCARRIER Vanessa, Kelly & LASTAKOWSKI Henri le 10 décembre 2021

DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- SIBEAUD née ROUTIER Jacqueline, Marie, Roberte le 24 janvier 2021
- VERNIERE Raymond, Paul le 10 mars 2021
- LARY Jean, Jacques le 09 avril 2021
- MALLARET Née LONJON Marie, Claude, Fernande le 19 juillet 2021
- DUMAZEL née OLEON Marcelle, Marie le 02 août 2021
- CHAPAVEIRE née DUMONTEL Colette, Thérèse le 06 octobre 2021
- OUBOUZA Sâdia le 19 octobre 2021
- COURTINE Michel le 09 novembre 2021
- TANTOT René, Louis le 06 décembre 2021



L'équipe enseignante, composée de Mmes Barlet, Marchi, Médard, Thonnat et de M. Raffier était au complet pour accueillir jeudi 02 septembre, jour de rentrée, les 91 élèves de l'école.

Les employés de la commune Mmes Cussac, Mendès, Pénide et M. Warid étaient eux aussi fidèles au poste.

La cour retrouvait une certaine animation avant que les 25 élèves de maternelle, les 19 élèves de GS/ CP, les 23 élèves de CE et les 21 élèves de CM retrouvent leurs classes nouvellement aménagées.

En effet, l'école, grâce à un projet mené conjointement avec la Mairie, a été dotée de matériel informatique. Ainsi, chaque classe est désormais équipée d'un tableau blanc interactif, accompagnée d'un ordinateur portable, d'un vidéo projecteur et d'une caméra HUE, sorte de visualiseur.

Si à la rentrée, un protocole sanitaire strict s'appliquait, il a été allégé dès le 04 octobre, comme partout en Haute Loire. L'école est désormais à un niveau vert, qui lève l'obligation du port du masque pour les enfants, en intérieur et en extérieur, qui autorise la pratique du sport et un relatif brassage entre les élèves.



Les sorties sont donc à nouveau rendues possibles.

Chaque classe fréquente alors la bibliothèque municipale, une fois par semaine soit le mardi matin, soit le jeudi. De mars à juin, les élèves de CE / CM devraient profiter d'un cycle natation.

D'autres sorties, plus ponctuelles ont également eu lieu, comme la visite de l'exposition consacrée aux œuvres de Nicolas de Staël à l'Hôtel du Doyenné de Brioude ou encore la visite du Musée de la Vigne, à Vieille Brioude.

Sandrine Médard
(Octobre 2021)

Chaque année l'équipe périscolaire travaille sur des thématiques précises. Après avoir voyagé aux quatre coins du monde l'année dernière, nous découvrons à présent deux des quatre éléments de la terre : **l'air et l'eau**.

Profitant de l'extérieur et des derniers rayons de soleil de l'été, nous avons commencé l'année par la fabrication d'un parachute. De la ficelle, un sac poubelle, un oeuf kinder et le tour est joué, prêts pour la grande saut !

Nous avons même le droit de faire des courses d'avions en papier !

Entre le bricolage d'un moulin de meunier et les activités sur le thème d'halloween, nous avons pris le temps de nous évader à bord de notre navire des anniversaires.



Au delà des activités manuelles organisées autour du thème de l'année, la communauté de communes Brioude Sud Auvergne propose des interventions variées et c'est à cette occasion que Caroline Chevalier nous a aidé à gonfler nos biscottos, tous les lundis, lors de l'atelier "Fit Kids" pour nous donner de la force !

Une fois par trimestre un atelier nutrition nous est aussi proposé par Céline Pons. Sous forme de jeux nous apprenons à équilibrer nos repas. Chaque semaine un fruit est proposé pour le goûter donc pas besoin de biscuits chocolatés !

Maintenant nous allons découvrir l'art du cirque avec Wilfried : jonglage, pédalo, diabolos et autres sont au programme.

Nos petites mains continuent de travailler sur les activités du thème de l'air avant de laisser place aux ateliers de Noël.

Nous poursuivrons l'année scolaire par des ateliers de bricolage sur le thème de l'eau et ses habitants. D'autres activités, encadrées par des intervenants extérieurs seront organisées par la communauté de communes Brioude Sud Auvergne.



Evelyne, Isabelle et Lucette



La commune de Vieille-Brioude a répondu à l'appel à projets « Label écoles numériques 2020 » et s'est ainsi engagée, en 2020, dans un partenariat avec l'académie de Clermont Ferrand, à financer un équipement numérique pour l'école de Vieille-Brioude.

L'ambition de cet appel à projets, en accompagnant spécifiquement les territoires ruraux, est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles. Il s'inscrit dans la démarche de co-construction des politiques éducatives définies dans le cadre du projet stratégique académique en lien avec les collectivités territoriales.

Les équipements numériques composés essentiellement de tableaux numériques interactifs, ont été installés au mois d'août 2021 pour une mise en service dès la rentrée scolaire de septembre 2021. Malgré quelques réglages de mise en route, les équipements ont rapidement été opérationnels.

Le coût total de cet aménagement s'élève à 14 684.87€ dont 50% pris en charge par l'académie de Clermont-Ferrand et le restant à charge de la commune de Vieille-Brioude.



Fin de compétence transports scolaires Département / Région

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'autorité compétente en matière de transport interurbain et de transport scolaire, en lieu et place du Département de la Haute-Loire, respectivement depuis le 1er janvier et le 1er septembre 2017.

Toutefois, afin de permettre la continuité du service public des transports dans les meilleures conditions, la Région Auvergne-Rhône-Alpes avait fait le choix de déléguer sa compétence au Département de la Haute-Loire de manière temporaire.

Cette délégation de compétence a pris fin le 31 décembre 2020.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes exerce depuis le 01 janvier 2021 de manière directe sa compétence en matière de transport interurbain et de transport scolaire sur le territoire du département de la Haute-Loire, en s'appuyant sur les Autorités Organisatrices de second rang (mairies...) qui, depuis des années, œuvrent en proximité pour que le transport scolaire soit adapté aux besoins de la population.

Attention, désormais, pour inscrire vos enfants aux transports scolaires, il faut respecter des délais, faute de quoi une pénalité de 30 € sera facturée. Pour l'année scolaire 2021-2022 vous pouviez inscrire vos enfants entre le 03 mai et le 19 juillet 2021, soyez attentifs pour l'année prochaine, nous communiqueront largement les dates en temps voulu.

Une antenne régionale des transports interurbains et scolaires de la Haute-Loire a été créée :

Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de la Haute-Loire

10 rue de Vienne

43000 LE PUY EN VELAY

Tel : 04 26 73 51 51

transports43@auvergnerhonealpes.fr



LA MÉDIATHEQUE

La Médiathèque de Vieille-Brioude est ouverte à tous, petits et grands !

La médiathèque est ouverte :

- au public le **mercredi de 16h à 18h**
- aux enfants de l'école **le mardi et jeudi matin**

Elle est animée par des bénévoles, habitantes de la commune de Vieille-Brioude : Dany, Eliane, Marie-Reine, Noëlle, Jackie et Rachel.

Vous pouvez emprunter des livres, ou lire sur place.



La médiathèque est alimentée toutes les années par des nouveautés : romans contemporains, historiques, policiers, albums, BD, documentaires, livres pour enfants ...

Elle est enrichie par les prêts de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), qui par le biais du Bibliobus (deux fois par an) et de la navette (une fois par mois), nous échange quelques 600 ouvrages à chaque passage.

La BDP met également à notre disposition des livres «large vision» (écriture gros caractères). Possibilité d'obtenir des livres parlés plus spécialement destinés aux personnes mal ou non voyantes.

N'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie, nous transmettrons votre demande.



A.C.C.A

ASSOCIATION DE CHASSE

Présidente : Marc CHASSANY
Coordonnées : marc.chassany@bbox.fr
 06 63 74 54 96

Jours d'activité :
 Samedi - Dimanche - Lundi : petits et gros gibiers
 Mercredi - jeudi : gros gibiers
 Fermeture : Mardi et vendredi



A.P.E

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Président : Christophe KERGOSIEN
Coordonnées : 06 68 10 03 50
 ape.vieille.brioude@orange.fr

Facebook : Ape Vieille-Brioude

Diverses manifestations pour les élèves de l'école publique de Vieille-Brioude.



LES BALLADINS DU CEROUX

Présidente : Corine BERNARD
Coordonnées : corinebernard43@gmail.com 0682367942
Horaires : Mardi soir 20h - 22h

La chorale est mixte. Nous apprenons les chants par pupitre ou voix et ensuite nous mettons en place, avec les différentes voix chantant en même temps, les chansons. Le répertoire de la chorale est essentiellement la chanson française. Tout le travail se fait sous la houlette du chef de chœur Sédric Beaujard.



LES CLASSARDS

Président : Charles LEYRE
Coordonnées : 06 71 50 48 53
 lesclassardsdevieillebrioude@gmail.com
 Instagram : lesclassards_vieille_brioude
 Facebook : Les classards de Vieille-Brioude

*Association de jeunes entre 16 et 20 ans, qui organise des manifestations festives dont la fête de la Sainte-Anne en partenariat avec la municipalité et les autres associations.
 De nombreuses soirées et sorties ludiques sont organisées pour les membres de l'association tout au long de l'année.*



COMITÉ DES FÊTES

Président : Bruno MAIRE
Coordonnées : 06.81.58.32.64 maire.bam@orange.fr
 Facebook : Comité des fetes de Vieille-Brioude
 Instagram : comite_fete_vieillebrioude

*Organisation de manifestations : vide grenier, soirées, repas,...
 Location de vaisselle et de matériels festifs : barnum, tonnelle pliante, sono, ect, ...*



COSTE CREW VTT

Président : Maxime CHANEL
Coordonnées : 06 08 92 58 61
 chanel.maxime@gmail.com

*VTT de descente, aide à l'organisation des courses.
 Organisation de la Brioude DH Cup.*

CLUB SAINTE-ANNE

Présidente : Annie LEYRE
Coordonnées : 06 87 17 86 40
 annie.leyre@gmail.com

Horaires/jours d'activité : Mardi 14h à 18h

Jeux de société, repas, loto, thé dansant

ESPÉRANCE VIEILLE-BRIOUDE

Président : Didier EYNARD
Coordonnées : 0664677229 nico.du.43@hotmail.fr
Entraînements : Mercredi et vendredi de 19h30 à 21h au stade
Matches : un dimanche sur deux à domicile et l'autre à l'extérieur

*Groupe de personnes de 18 à 60 ans réuni autour de la même passion, le football. Bonne ambiance garantie !
 Si la situation sanitaire le permet nous organiserons un repas au mois de février 2022.*

FAMILLES RURALES

Présidente : Karen BARTHOMEUF
Coordonnées : afrvieuillebrioude@gmail.com

- Gym pilates :** Lundi 10h-11h et 11h15-12h15
 Vendredi 9h45-10h45 et 11h-12h
- Marche :** Mardi rdv à 13h45 sur la place de la Mairie
- Gym tonic :** Jeudi 19h30-20h30
- Zumba :** Jeudi 20h30-21h30

L'Association propose différentes activités sportives encadrées par des intervenants diplômés et expérimentés. Activités pour tous dès 16 ans.

G.M.D GYM MARCHÉ DÉTENTE

Présidente : Rachel CUELLAR
Coordonnées : 04 71 50 32 40

- Marche nordique :** Le lundi de 18h15 à 19h15
 Le jeudi de 18h15 à 19h45
- Gym tonique :** Le mercredi de 19h30 à 20h30
- Gym enfants :** Le jeudi de 17h à 17h45

Rando de nuit gourmande le 1er samedi du mois de juillet.

HATHA YOGA

Présidente : Evelyne BRUN
Coordonnées : 04 71 76 41 07 (heures repas)
Horaires : Lundi 19h - 21h

Cours de yoga dispensés par un professeur diplômé de l'école française de Yoga de Lyon.

JOYEUX LURONS

Président : Hervé SOULIGOUX
Coordonnées : 06 18 55 33 77
 souligoux.herve@orange.fr

Horaires : Cours de badminton le mercredi de 17h30 à 19h30 à la salle polyvalente




JUMELAGE PORTIRAGNES / VIEILLE-BRIOUDE

Présidente : Michèle ROCHE

Coordonnées : 06 79 70 06 01
micharoche@aol.com

*Rencontres et échanges entre les deux communes.
Organisation du feu de la Saint Jean.*



MUSÉE JARDIN DE LA VIGNE ET DU PATRIMOINE

Président : Pierre EYNARD

Coordonnées : 04 71 50 90 38 eynardpj@orange.fr

Horaires : Les jeudis matin
Entretien et promotion du musée.

*Fête de la vigne : 26 septembre, démonstration de pressage et vente de jus de raisins et de pommes.
Fête du cochon : 21 novembre, fabrication, vente de charcuterie, repas dansant.*

pétanque



PÉTANQUE

Vieille-Brioude

Président : Romuald ROCHE

Coordonnées : 07 85 84 35 38
roromu43@gmail.com

Club de pétanque, organisation de concours et championnats de pétanque.

Atelier
de
Créativités

AUX PETITES MAINS CRÉATIVES

Présidente : Gisèle PAUC

Coordonnées : 06 77 81 54 20 pauc.gisele@bbox.fr
Facebook : AUX Petites MAINS Creatives

Horaires : Le mercredi de 18h à 20h

Activités manuelles et créatives (sable coloré, peinture ...)




Groupe Folklorique
Danses du Massif Central
43100 Vieille-Brioude

Pied de Vigne

"L'œuvre de la combo torte"

Présidente : Christine OLEON

Coordonnées : 06.76.63.15.74
pieddevigne.vb@gmail.com

Horaires : Répétition le vendredi à 20h30 à la salle Polyvalente.

Groupe folklorique Danses du Massif Central : Bourrées, valse, polkas.



A LA RÉCRÉMANUELLE

Présidente : Stéphanie CHAMBON

Coordonnées : 06 68 81 13 18
alarecremanuelle@gmail.com

Horaires Adultes : Le jeudi de 17h45 à 20h

Cours de loisirs créatifs (peintures, peintures sur porcelaine, couture ...)

ROUES LIBRES LE BIEN-ÊTRE ACTIF

Président : Pascale DECKER
Coordonnées : 07 86 96 57 58 / 04 71 74 96 69
 lebienêtreactif@gmail.com

Horaires : Lundi de 14h à 16h
 Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30

Cours de gymnastique pilates (conférences stages, ateliers, formations...) et loisirs mécaniques.

TEMPS DANSE

Président : Denis PORTAL
Coordonnées : rue ST Ferréol 43100 BRIOUDE
 06 85 05 37 43

Horaires : tous les mardis soirs, salle polyvalente à partir de 19h

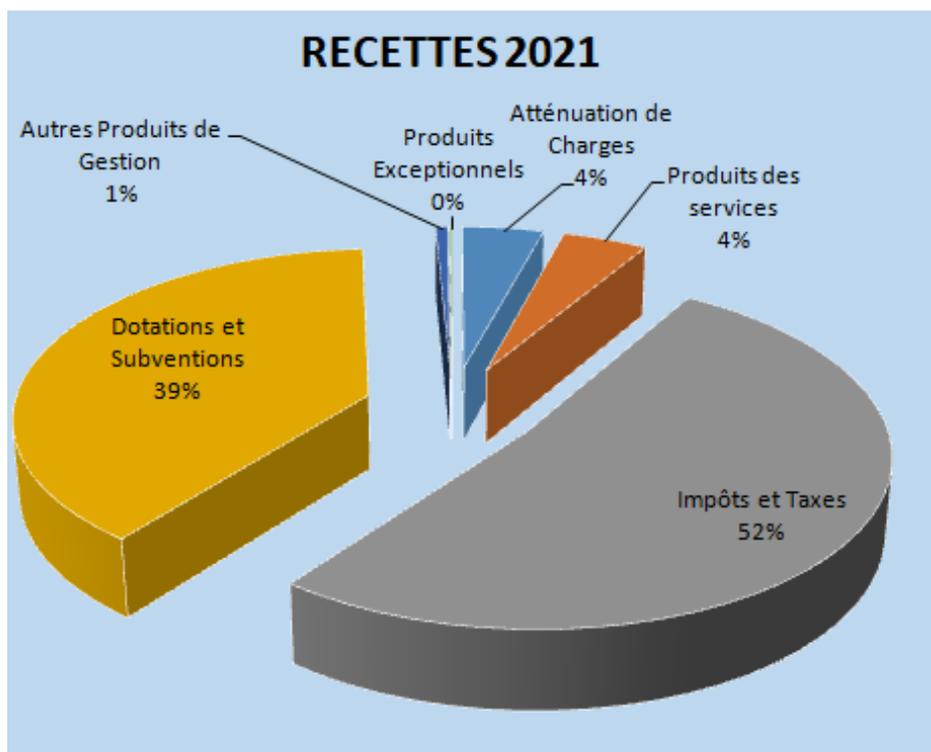
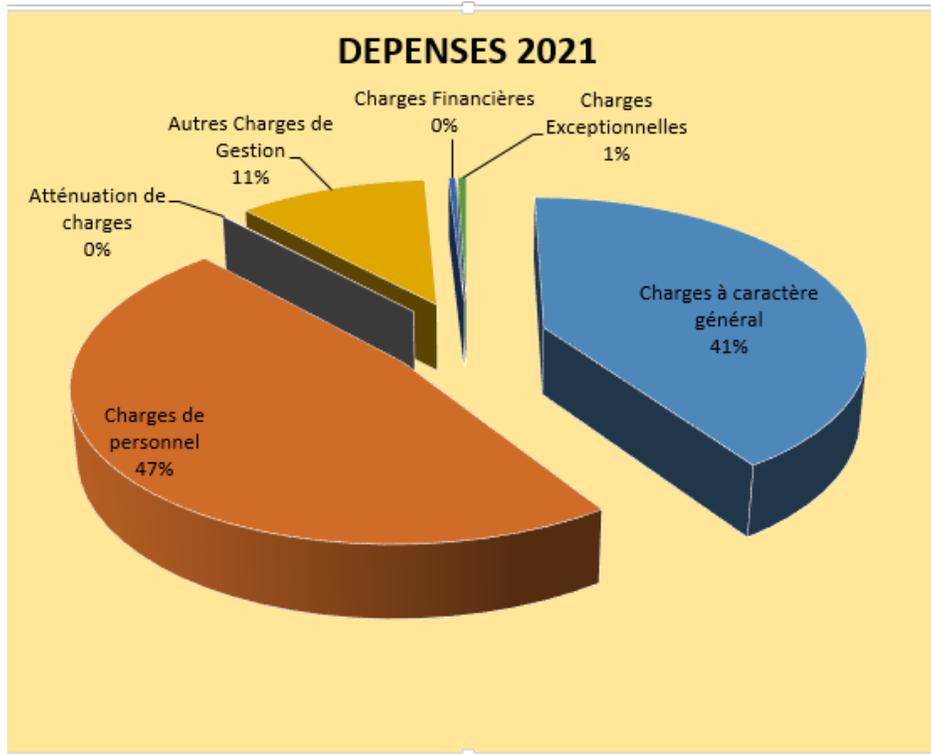
Cours de danse dispensés par un professeur diplômé : danse de salon, danse en ligne et rock.

Quelques photos de nos bénévoles ...



✓ COMMUNE :

Section fonctionnement du Budget principal :



 **COMMUNE :**

Section fonctionnement du Budget principal :

PREVISIONS DEPENSES 2021		
COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS
011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	281 000.00
60	Achats et Variation de Stocks	65 100.00
61	Services Extérieurs	65 500.00
62	Autres Services Extérieurs	147 300.00
63	Impôts Fonciers et Taxes	3 100.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	328 400.00
62	Autres personnels extérieurs	6 000.00
63	Impôts et Taxes CNFPT et CDG	5 400.00
64	Charges de Personnel	317 000.00
014	ATTENUATION DE CHARGES	350.00
65	Autres Charges de Gestion	76 200.00
66	Charges Financières	2 850.00
67	Charges Exceptionnelles	3 500.00
	SOUS TOTAL DEPENSES	692 300.00
042	TRANSFERT DE SECTIONS	4 700.00
675	Valeur nette comptable	0.00
68	Dotations aux amortissements	4 700.00
023	Virement Section Investissement	520 000.00
	TOTAL DEPENSES	1 217 000.00

PREVISIONS RECETTES 2021		
COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS
013	Atténuation de Charges	33 000.00
70	Produits des services	34 516.00
73	Impôts et Taxes	404 760.57
74	Dotations et Subventions	302 944.00
75	Autres Produits de Gestion	5 000.00
77	Produits Exceptionnels	943.44
	SOUS TOTAL RECETTES	781 164.01
002	Excédent Antérieur Reporté	435 719.99
042	Transfert entre sections	116.00
	TOTAL RECETTES	1 217 000.00

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

TAXES ET IMPOSITION							
				EXERCICE	MONTANT ENCAISSE	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN MONTANT
TAXE D'HABITATION	8,31%			2015	307 603 €		
TAXE FONCIER BÂTI	9,59%			2016	311 051 €	1,12	3 448 €
				2017	318 482 €	2,39	7 431 €
TAXE FONCIER NON BÂTI	89,99%			2018	320 242 €	0,55	1 760 €
				2019	329 859 €	3,00	9 617 €
				2020	334 683 €	1,46	4 824 €
				MOYENNE PAR HABITANT 2020			279 €
				BASE DE 1 200 HABITANTS			

Maintien des Taux COMMUNAUX de la fiscalité de 2020

- Taxe Foncier Bâti 31,49%
(9,59% commune + 21,90% département)
- Taxe Foncier Non Bâti 89,99 %

En 2021, le taux d'imposition sur le foncier bâti voté par le département a été supprimé et se retrouve automatiquement intégré au taux communal.

Ce taux « global » correspond à l'addition du taux voté par la commune (9.59%) et de celui voté par le Département (21.90%) soit pour la commune de Vieille Brioude un taux sur le foncier bâti de 31.49 %.

Pour mémoire, les taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années.

 **COMMUNE :**

Section investissement du Budget principal :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
BATIMENTS SALLE POLYVALENTE	12 500.00	-
ACQUISITIONS DE MATERIEL	55 000.00	-
VOIRIE RURALE	86 000.00	-
AIRE DE JEUX	51 500.00	25 000.00
ABORDS EGLISE	275 000.00	185 000.00
AMENAGEMENT ECOLE	34 000.00	8 500.00
PONT DE LA LEPROSERIE	3 000.00	-
BATIMENT COMMUNE ASSOCIATION	10 000.00	-
MAIRIE	14 000.00	-
RESTAURATION PETIT PATRIMOINE	20 000.00	-
ACQUISITIONS DE TERRAINS	5 000.00	-
CIMETIERE	4 000.00	-
ECO QUARTIER	-	11 800.00
CREATION ESPACE ARCHEOLOGIQUE	5 000.00	6 000.00
LOCAL ASSOCIATIONS	2 000.00	30 000.00
LES GRANDES	130 000.00	22 900.00
AVENUE DE VERSAILLES	5 000.00	-
VILLAGES	145 000.00	-
CHEMIN BRENAT	7 100.00	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 500.00	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 190.00	-
IMMOBILISATIONS EN COURS	300 034.00	-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 840.00	-
	1 223 664.00	289 200.00
EMPRUNTS ET DETTES	14 826.00	
SUBVENTION EQUIPEMENT	116.00	
FCTVA		7 536.00
TAXE AMENAGEMENT		2 000.00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		32 546.01
AMORTISSEMENTS		4 700.00
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		520 000.00
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		382 623.99
OPERATIONS PATRIMONIALES	17 094.00	17 094.00
	1 255 700.00	1 255 700.00



Assainissement

Section fonctionnement :

CHAPITRE	DEPENSES 2021	PROPOSITIONS	CHAPITRE	RECETTES 2021	PROPOSITIONS
60	Achats et Variation de Stocks	13 844.00	70	Produits de Services	107 000.00
6061	Fournitures non stockables	8 000.00	70611	Produits de participation	99 000.00
6063	Fournitures entretien et petit équipement	3 000.00			
6068	Autres	2 844.00	706121	Redevance de Modernisation	8 000.00
61	Services Extérieurs	11 000.00			
61523	Entretien et réparations réseaux	1 000.00	7068	Autres Produits de gestion	0.00
6156	Maintenance	10 000.00			
62	Autres Services Extérieurs	3 100.00			
622	Rémunération intermédiaires et honoraires	3 000.00			
627	Services bancaires	100.00			
70	Rev.redevance modernisation réseaux	9 000.00			
706129	Rev.redevance pour modernisation réseaux	9 000.00	77	Produits exceptionnels	2.04
65	Autres Charges de Gestion	2 909.00			
6541	Créances admises en non valeur	2 000.00			
6542	Créances éteintes	0.00			
658	Charges diverses	909.00			
66	Charges Financières	8 700.00			
66111	Intérêts	8 700.00			
67	Charges Exceptionnelles	1 000.00			
673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 000.00			
SOUS TOTAL DEPENSES		49 553.00	SOUS TOTAL RECETTES		107 002.04
042	Transfert entre Sections	114 512.00	042	Transfert entre Sections	64 048.00
6811	Dotations aux Amortissements	114 512.00	777	Quote part Subventions d'Investissement	64 048.00
023	Virement à la Section Investissement	55 000.00	002	Excédent Antérieur Reporté	48 014.96
TOTAL DEPENSES		219 065.00	TOTAL RECETTES		219 065.00



Assainissement

Section investissement :

DEPENSES		2021	RECETTES		2021
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS
201502	Station d'épuration	10 000.00	201502	Subventions Station d'épuration	0.00
202101	Schéma directeur d'assainissement	75 000.00	202101	Schéma directeur d'assainissement	52 496.00
202102	Chemin des Grandes	80 000.00			
21	Immobilisations Corporelles	10 000.00			
23	Immobilisations en Cours	9 200.00	10	Dotations et fonds divers	34 261.34
16	Emprunts et dettes	36 760.00	16	Emprunts et dettes	0.00
SOUS TOTAL DEPENSES		220 960.00	SOUS TOTAL RECETTES		86 757.34
040	Transfert entre Sections	64 048.00	040	Transfert entre Sections	114 512.00
			002	Excédent Antérieur Reporté	28 738.66
001	Déficit Antérieur reporté		021	Virement de la Section Fonctionnement	55 000.00
041	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 392.00	041	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 392.00
TOTAL DEPENSES		341 400.00	TOTAL RECETTES		341 400.00

Le budget assainissement est un budget qui s'équilibre mais qui ne permet pas de dégager un excédent important pour investir et permettre ainsi d'entretenir le réseau communal.

La commune met à jour son schéma directeur d'assainissement ce qui va lui permettre de connaître l'état de son réseau et donc d'identifier et prioriser les travaux à réaliser sur les prochaines années.



Le prix du ticket de cantine 3€

Les photocopies

Délibérations du 17-07-2014 et du 29-11-2019

- 0.18 € A4 noir
- 0.40 € A3 noir
- 1.50 € A4 couleur
- 2 € A3 couleur

Le droit de branchement au réseau communal d'assainissement 460€ ht par branchement

Les locations de salles

Délibération du 29-11-2019

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS			
	COMMUNE A partir de la 3 ^{ème} location de l'année (2 premières loca- tions gratuites)	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	de 18 ans de la commune	AGENTS COMMUNAUX
GRANDE SALLE	100 €	250 €	130 €	250 €	130 €	130 €
PETITE SALLE	Gratuit	100 €	50 €	100 €	Gratuit (dans la limite d'une location par an)	50 €

Les concessions au cimetière

Délibération du 29-11-2019

	Taille	durée	tarif 2019 *
CONCESSION SIMPLE	3,12m ² (soit 2,60ml*1,20ml)	30 ans	200 €
		50 ans	333 €
CONCESSION DOUBLE	6,24m ² (soit 2,60ml*2,40ml)	30 ans	400 €
		50 ans	666 €

	Nombre de case	durée	tarif 2019 *
COLOMBARIUM	1	30 ans	200 €
		50 ans	333 €



VIEILLE-BRIOUDE ?

Du haut de son éperon rocheux, le bourg de VIEILLE-BRIOUDE domine la vallée de l'Allier à la confluence du Ceroux. Il s'étend le long d'un axe majeur en direction de BRIOUDE, contenu par l'escarpement naturel du terrain.

La rivière Allier forme une limite avec les contreforts des plateaux du Livradois à l'Est ; le ruisseau du Ceroux marque l'extrémité Sud de la Limagne Brivadoise, avant les versants boisés de la Margeride au Sud Ouest.

Le bourg de VIEILLE-BRIOUDE a été construit il y a plus de 1000 ans, en lieu et place d'un château aujourd'hui disparu occupant une motte castrale en plein cœur du village. Il a toujours été marqué par son pont renforcé au 19ème siècle, ultime passage sur l'Allier ; Le roi Lothaire et son fils, futur Louis V, y ont séjourné à l'occasion du mariage du second.

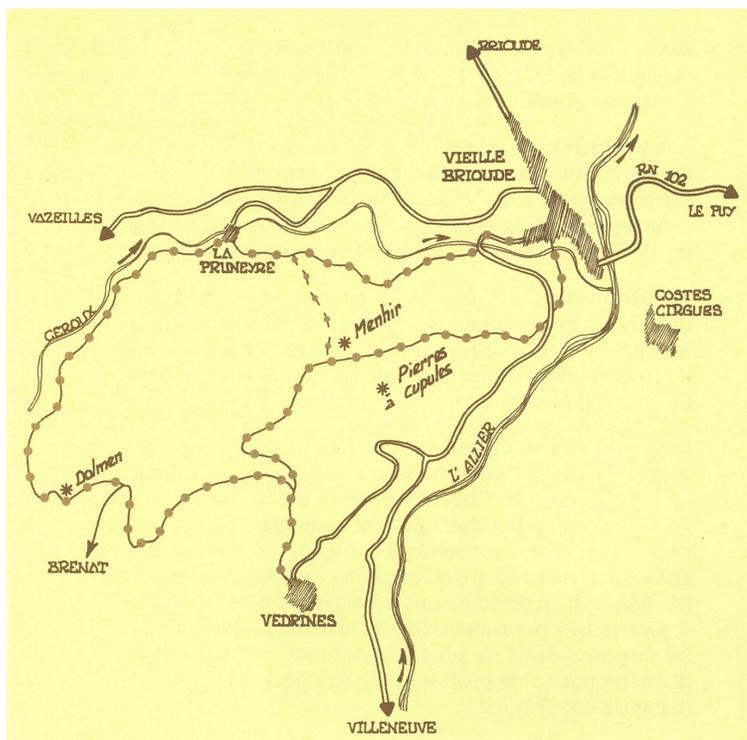
Les 15 villages ou lieux-dits alentour, tous situés dans un périmètre classé, apportent une touche plus rurale, le tout étant un véritable nid de verdure, propre à l'épanouissement d'une faune très riche, notamment aviaire.

De très belles randonnées bucoliques, sont à faire à pieds ou à vélo, le long des cours d'eau dans les zones boisées.

Avec ses 1219 habitants, ce territoire au fort passé viticole, est dynamique avec son secteur agricole, son secteur industriel et artisanal, son milieu associatif et profite de moyens de communication très fonctionnels, en direction de la capitale régionale, CLERMONT-FERRAND, du Sud de la France et PORTIRAGNES en particulier, sa ville jumelée.



DU DOLMEN AU MENHIR



DESCRIPTION DE L'ITINÉRAIRE :

La Pruneyre : Nid blotti sous la feuillée près du Ceroux, petit ruisseau peuplé autrefois de nombreuses écrevisses et bordé de moulins dont le plus connu était celui du Pré Guittard, la Pruneyre est l'un des plus vieux villages de la commune. Grâce à son climat, les fruits y abondaient, on devine encore d'anciens vergers, mais des bois résineux "avancent" et laissent à peine entrevoir les toitures.

Védrières : En rive gauche de l'Allier, son vignoble était renommé. De belles caves taillées dans la roche subsistent encore. Védrières formait une commune indépendante de Vieille-Brioude jusqu'au début du second empire. Le 8 septembre, la fête patronale coïncidait avec celle de Coste-Cirgues et faisait l'objet de coups de feu entre les deux rives de l'Allier. La justice dût mettre fin à cette pratique dangereuse.

Au fond du village, surplombant l'allier, le "Couderc" est dominé par une croix en pierre sculptée avec des personnages de part et d'autre du croisillon. Cet ouvrage est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.

AUTOUR DE DINTILLAT

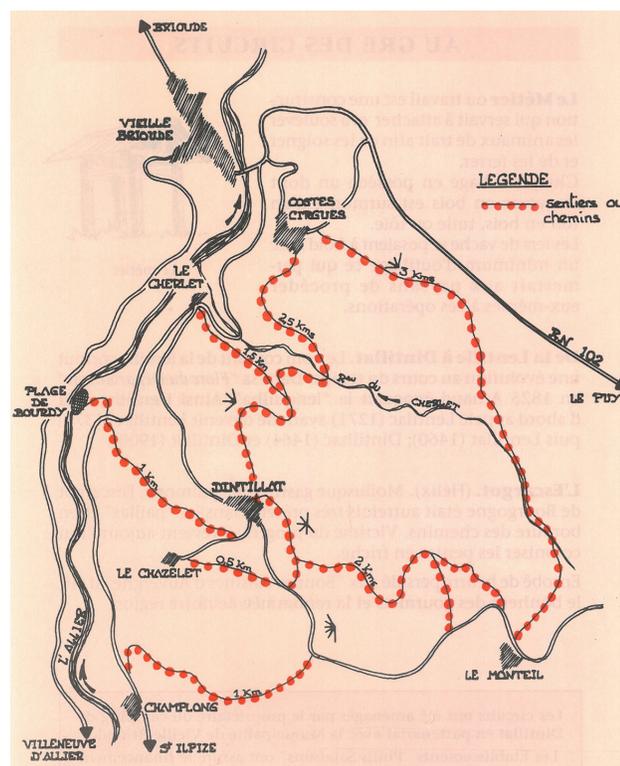
DESCRIPTION DE L'ITINÉRAIRE :

Dintillat : Ouvert sur la Ribeyre, un grand arbre sur le "couderc" que l'on dit être de Sully.

Le Cherlet : Posé sur des rochers qui surplombent d'un côté l'Allier et de l'autre le ruisseau du Monteil, c'était autrefois un ermitage.

Coste-Cirgues : Perché à l'Italienne sur une montagne face à Vieille-Brioude, le village domine la plaine de la Limagne barrée au Nord par la chaîne des Dômes et à l'Est par les monts du Forez.

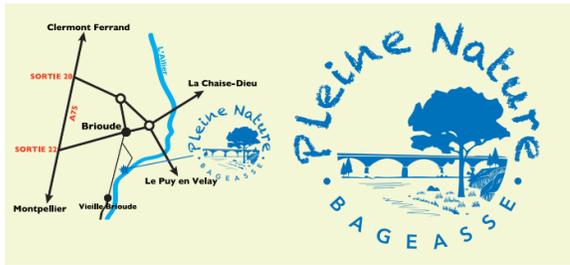
Coste-Cirgues possède quelques maisons moyennâgeuses avec leur "estre" (balcons à piliers bois); leur matériaux proviendraient d'un ancien castel situé au lieu-dit "Mirabelle".





PROMENADES

BAGEASSE PLEINE NATURE



BAGEASSE PLEINE NATURE
La Bageasse 43100 Vieille-Brioude
Infos & réservations :
07 57 09 49 31

Pédalos
Itinérance canoë pêche
Rafting
Vélos
Château aqualudique
(2 à 10 ans)



Nous souhaitons sensibiliser le grand public et accompagner le jeune public sur l'environnement naturel du site des gorges de l'allier, sa faune, ses rives et sur le patrimoine de notre territoire, ainsi que la découverte de points remarquables (léproserie, pile de pont romain, passe à saumons, musée de la vigne, ancien aqueduc,...), via des encadrements proposés sur nos différents supports.

Bageasse pleine Nature est une base d'activité de loisirs sportifs et de pleine nature : rafting, structures gonflables, location de vélo tout terrain, de vélo électrique et de pédalo sur le site de la Bageasse, commune de Vieille-Brioude qui s'est créé en Juin 2021.

L'objectif est de proposer, sur le territoire de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, une nouvelle offre de loisirs de pleine nature destinée à la fois aux clientèles locales et aux clientèles externes ou touristiques.

Nous ouvrons la base de loisirs début avril 2022.

Vous pouvez bénéficier d'une **réduction de 10%** sur toutes nos activités, (réduction destinée aux résidents de Vieille-Brioude sur présentation d'un justificatif) du **1er avril au 30 juin** et du **1er septembre au 15 octobre**.

Informations et réservations au 07.57.09.49.31 ou sur notre page facebook.

On vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous remercions Mr le Maire, les Agents Techniques et les Responsables d'Accueil pour leur aide à la mise en place de ce projet.

Colline et Pierre

Rafting	Itinérance canoë pêche	Vélos	Pédalo																																										
<p>Parcours sportif d'eaux vives dans les gorges de l'Allier, creusé dans une coulée volcanique. La rivière offre à cet endroit de beaux rapides, que nous vous proposons de descendre en raft, sensation garantie !</p> <p>La roche qui pleure, la baraque à Ponnet et de nombreux autres rapides vous attendent tout au long des 2h30 d'activités.</p> <p>Baignades, plongeurs et découverte des gorges sont également au programme.</p>  <p>Pour l'activité : savoir nager, 10 ans minimum, une paire de chaussures fermées, maillot ou short de bains.</p> <p>Nos formules Descente demi-journée 45€/pers. Descente semi-journée (pique-nique dans les gorges non fourni) 55€/pers.</p>	<p>Amateur de pêche ? Nous vous proposons une immersion dans les parties du Haut-Allier inaccessible à pied. Un guide de rivières et un guide de pêche, diplômés d'état, vous feront découvrir les trésors cachés des gorges. Sur 1 ou 2 jours, arrêtz sur les meilleurs « spot » de pêche et descente des rapides en canoë-raft.</p> <p>La prestation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 guide de rivière diplômé d'état - 1 guide de pêche diplômé d'état - Matériel de pêche (cannes, moulinets, appâts) - Embarcation Bi-place et matériel d'activités (gilets de sauvetage, bidons étanches) - Pour la formule 2 jours ou plus : intendance, repas du soir, matériel de bivouac. - Transport <p>La prestation ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permis de pêche (possibilité de le prendre sur place) - Waders ou cuissardes - Vêtement de pluie - Pic-nic du midi <p>Nos formules Journée famille découverte 120€/pers Pêcheur confirmé 2 jours avec bivouac 250€/pers Possibilité plus de 2 jours : nous consulter</p>	<p>Partez en vélo vous balader le long de l'Allier, découvrez le village de Vieille-Brioude et son histoire viticole (pressoir, musée de la vigne...) ou du côté de Brioude pour vous rendre au marché, visiter la basilique St Julien et bien d'autres !</p> <p>Nos formules</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Location</th> <th>vélo enfant</th> <th>vélo adulte</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Demi journée</td> <td>5€</td> <td>8€</td> </tr> <tr> <td>Journée</td> <td>8€</td> <td>11€</td> </tr> <tr> <td>24h</td> <td>12€</td> <td>15€</td> </tr> <tr> <td>2 jours</td> <td>15€</td> <td>20€</td> </tr> <tr> <td>3 jours</td> <td>20€</td> <td>28€</td> </tr> <tr> <td>1 semaine</td> <td>34€</td> <td>44€</td> </tr> <tr> <td>2 semaines</td> <td>59€</td> <td>84€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Château aqualudique 2 à 10 ans Château gonflable pour les petits à l'ombre des arbres pour un moment de rigolades ! 5€ l'entrée</p> 	Location	vélo enfant	vélo adulte	Demi journée	5€	8€	Journée	8€	11€	24h	12€	15€	2 jours	15€	20€	3 jours	20€	28€	1 semaine	34€	44€	2 semaines	59€	84€	<p>Sur le plan d'eau de la BAGEASSE, venez profiter d'une balade rafraîchissante en pédalo. Partez à la découverte de la pile de pont romaine, de la passe à saumons, du pont de la léproserie sur la Sénouire ou remonter jusqu'à la plage de Vieille-Brioude. Nos différentes formules vous permettront d'aborder l'activité différemment : pour aller pique-niquer, profiter d'un concert estival depuis la rivière, ou pour aller observer les étoiles...</p> <p>Nos formules</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tarifs location simple</th> <th>30 min</th> <th>1h</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 pers</td> <td>12€</td> <td>16€</td> </tr> <tr> <td>3 pers</td> <td>14€</td> <td>18€</td> </tr> <tr> <td>4 pers</td> <td>16€</td> <td>20€</td> </tr> <tr> <td>5 pers</td> <td>18€</td> <td>22€</td> </tr> <tr> <td>6 pers</td> <td>20€</td> <td>24€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Formule pique-nique (non fourni) de 11h30 à 13h sur réservation Formule concert (hors des soirées concert de l'été) de 19h à 21h sur réservation Formule observation des étoiles sur réservation (nous consulter).</p> 	Tarifs location simple	30 min	1h	2 pers	12€	16€	3 pers	14€	18€	4 pers	16€	20€	5 pers	18€	22€	6 pers	20€	24€
Location	vélo enfant	vélo adulte																																											
Demi journée	5€	8€																																											
Journée	8€	11€																																											
24h	12€	15€																																											
2 jours	15€	20€																																											
3 jours	20€	28€																																											
1 semaine	34€	44€																																											
2 semaines	59€	84€																																											
Tarifs location simple	30 min	1h																																											
2 pers	12€	16€																																											
3 pers	14€	18€																																											
4 pers	16€	20€																																											
5 pers	18€	22€																																											
6 pers	20€	24€																																											



TOURISME ▾

ANIMATIONS ET EXPOS

GMD & JUMELAGE

RANDO DE NUIT
& FEU DE LA
SAINT JEAN

03/07/2021

KISSOU/MARC BONFILS
AU GÎTE ERMITAGE

EXPO
AQUARELLE

DU 10 AU 24/07/2021

MUSÉE DE LA VIGNE &
COMITÉ DES FÊTES

FÊTE DE LA VIGNE
& VIDE GRENIER

26/09/2021

COMITÉ DES FÊTES

VIDE
GRENIER

14/07/2021

JOURNÉE DÉLOCALISÉE

BIENNALE
AQUARELLE

15/07/2021

MUSÉE DE LA VIGNE &
COMITÉ DES FÊTES

FÊTE DU
COCHON

21/11/2021

CCAS

REPAS DES
+ DE 65 ANS

24/10/2021

COMITÉ DES FÊTES

APÉRO-
CONCERT

17/09/2021

LES CLASSARDS

BAL DISCO

27/11/2021

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

BOURSE AUX
JOUETS

05/12/2021

ANIMATIONS ET EXPOS

REPAS DU C.C.A.S



Un bon moment de convivialité ! 





20 ANS DU JUMELAGE

Au moment de l'échange, la maladie COVID semblait reculer et toutes les activités restées longtemps en suspens reprenaient peu à peu.

C'est pourquoi, toute la municipalité (maire et adjoints) était restée sur le pont ce weekend là et n'a pu être présente à Portiragnes pour célébrer ce 20ème anniversaire.

En tant que jeune élu municipal, Nicolas Mosnier a représenté la commune de Vieille-Brioude au 20ème anniversaire du jumelage.

20 ans déjà ! Ils se sont rassemblés dans l'amitié et la bonne humeur pour fêter l'anniversaire du jumelage de nos deux communes, Vieille-Brioude et Portiragnes.

Roland Chareyron a participé à de nombreuses rencontres lors de son 1er mandat de 2008 à 2014 et a bien connu et apprécié entre autres Claude Esposito Jacques Baduel, Annie Gaubert, Armelle, Gaston et sa vigne et les produits locaux de la commune de Portiragnes. Ils ont passé ensemble d'excellents moments.

Puis est arrivée Gwendoline avec sa nouvelle équipe, Christelle à Vieille-Brioude et les contacts ont continué et certains sont devenus de vrais amis.

Les représentants de Vieille-Brioude ont voulu avoir une pensée sincère, empreinte de reconnaissance, pour celles et ceux qui sont à l'origine du lien qui unit nos deux villes et ont contribué à faire de cette relation, à chacune des rencontres, un moment de partage, d'authenticité et de convivialité.

Un 20ème anniversaire c'est un symbole de durée et de succès. Un jumelage, c'est d'abord une rencontre entre des hommes, deux villes, deux histoires et deux modes de vie.

La Présidente actuelle, Michèle Roche, a repris, à l'occasion de son discours, les grandes dates de ce parcours :

Tout est parti d'une rencontre entre Elie Sicard, un habitant de Vieille-Brioude, en vacances sur les belles plages de Portiragnes et Hervé Gaubert alors conseiller municipal de la ville. Tous deux ont alors sollicité leurs maires respectifs, Claude Exposito et Alain Moulhade pour organiser de manière plus administrative et solide les liens entre les deux villages.

C'est ainsi que le 29 juillet 2001, a été signée à Vieille-Brioude, une convention de Jumelage, s'en suivront de nombreux échanges et avec eux de merveilleux souvenirs (...).

Plus tard, en 2003, les communes créeront des associations loi 1901 pour assurer ces échanges, Serge Souligoux (Vieille-Brioude) et Lionel Garcia (Portiragnes) étaient les premiers Présidents. Se succéderont, à la Présidence du Jumelage de Vieille-Brioude, Jean-Pierre Flandin, Pierre Girard et depuis 2016, Michèle Roche.

Depuis toutes ces années, chaque commune reçoit, une fois sur deux, son jumeau.

"Mon vœu aujourd'hui, serait de donner une nouvelle dynamique à nos rencontres, de reprendre nos échanges à partir de la jeunesse de nos deux communes ... la venue de Nicolas est sûrement un signe...". Michèle ROCHE

20 ANS DU JUMELAGE





CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE





JANVIER

31/12/21 Soirée réveillon organisée par le Jumelage

Recensement de la population



FÉVRIER

Recensement de la population

Le 19 : Bal des Classards

Le 26 : Paëlla organisée par l'EVB



MARS

Le 19 : Soirée dansante à thème organisée par Temps Danse

Le 26 : Belote du Club Sainte-Anne



AVRIL

Le 10 : Elections Présidentielles

Le 17 : Thé dansant du Club Sainte-Anne

Le 24 : Elections Présidentielles



MAI

Clôture de la procédure de reprise au cimetière

Le 8 : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945



JUIN

Le 4 : Concert les Balladins du Ceroux

Le 11 : Repas des associations

Le 18 : Feu de la St Jean

Les 12 & 19 : Elections Législatives



JUILLET

Le 2 : Rando de nuit organisée par GMD

Le 14 : Vide grenier du Comité des fêtes

Du 29 au 31 : Fête de la Sainte-Anne



AOUT

Cérémonie commémorative en hommage aux personnes qui se sont battues pour la Libération de la région de BRIOUDE et aux victimes de la 2de guerre mondiale

Le 28 : Pétanque coupe de la Haute Loire



SEPTEMBRE

Le 16 : Apéro concert

Le 24 : Concert les Balladins du Ceroux



OCTOBRE

Le 1er : Thé dansant organisé par le Club Sainte-Anne

Date à définir : Vide grenier de la fête de la vigne



NOVEMBRE

Le 6 : Loto organisé par le Club Sainte-Anne

Le 11 : Commémoration de la victoire et de la Paix, armistice du 11 novembre 1918, et hommage rendu à tous les morts pour la France



DECEMBRE

Date à définir : Arbre de Noël du Comité des fêtes



HOMMAGE À JEAN TRIOULLIER

FONDATEUR en 1951 et PRÉSIDENT de la MAAF

Histoire de notre FAMILLE,

C'est le cinq Janvier 1896 que Jean TRIOULLIER a vu le jour à Vieille Brioude.

Enfant d'une famille modeste, un père cultivateur et une mère ménagère, entouré de ses deux frères et deux sœurs, il vécut dans notre maison familiale. Par succession familiale, cette maison est toujours restée dans notre Famille.

Notre Grand Oncle rencontra sa future épouse Niortaise, et il s'installa à NIORT. (Deux Sèvres).

Son métier initial, c'était artisan Tailleur, il avait ouvert une petite boutique à Niort et très vite, il développa son activité et devint Président de la Chambre des Métiers, ce qui présageait déjà sa motivation à s'occuper des autres, son besoin d'entreprendre, son envie de partager ses compétences.

De passage en Auvergne, terre natale qu'il n'a jamais oubliée, il proposa à son Frère Louis TRIOULLIER de prendre en charge l'éducation professionnelle de son Fils Roger TRIOULLIER (notre père) pour lui apprendre le métier de tailleur, ce qui expliquera l'importance de notre lien familial.

Après la 2ème guerre mondiale, en 1948 il avait déjà dans l'idée de créer une Mutuelle avec 2 de ses Amis, ils mirent à exécution ce projet en 1950 et c'est en décembre 1951 que tout a pu se concrétiser, la MAAF était née.

Nous avons souhaité mettre notre Grand Oncle à l'honneur pour ne pas l'oublier, dans la Famille. Nous souhaitons que nos Enfants, Petits-Enfants ... gardent en mémoire cet homme, qu'ils n'ont pas connu, mais dont nous sommes très Fiers.

Monique VIDAL petite nièce (Les Laniers /Lavaudieu)
Yves TRIOULLIER Petit neveu (Vieille Brioude)





VERNIERE TAILLEUR

PAUL VERNIÈRE

Professeur à la Sorbonne

Directeur du département de littératures comparées du 18ème siècle

Mon père, Paul Vernière, né en 1916 et décédé en 1997, n'a pas connu notre 21ème siècle ! Son père Jules Vernière est né à Vieille Brioude. Notre maison de famille, **VERNIERE TAILLEUR**, de père en fils, est située depuis le 18ème siècle à Vieille Brioude en face de la mairie d'aujourd'hui. Jules Vernière était directeur d'école laïque et je me souviens qu'il l'était toujours quand j'étais enfant, ainsi que ma grand mère Félicie, institutrice elle aussi, à Sury le Comtal. Paul était leur fils unique et brillant et il fut leur trésor : les prix d'excellence au lycée de Clermont, deux premiers prix au Concours Général National (français et latin) puis il entre à l'Ecole Normale Supérieure rue d'Ulm à Paris. Il y rencontre Yvonne Hass, aussi brillante que lui avec deux premiers prix (français et grec) au Concours Général. Il l'épouse en 1939. Agrégée, comme Paul, Yvonne deviendra professeur de grec ancien à l'Université de Lyon.

Je suis née en 1941 et l'aînée de deux frères : Jacques était artiste graveur et Marc enseignait à l'Ecole Pratique des Hautes études. Ils sont tous les deux décédés trop jeunes. Nous en avons beaucoup souffert.

Paul Vernière, notre père, était un grand érudit et il n'a pas seulement écrit sur son siècle favori, le Siècle des Lumières, le 18ème (celui de Montesquieu, de Voltaire, de Diderot - son maître à penser- de d'Alembert et de l'Encyclopédie) mais aussi sur le 17ème siècle avec sa thèse de doctorat en 1954, **Spinoza et la pensée française avant la Révolution** . Cet ouvrage magistral a obtenu les éloges de ses pairs et, encore aujourd'hui, cette somme est considérée comme essentielle pour comprendre les origines de la modernité historique, philosophique, politique et littéraire de notre société. Elle est souvent re publiée, encore aujourd'hui. Il a écrit de nombreux livres deux sur Montesquieu, sur Diderot, sur les salons et également sur ses auteurs favoris du 19ème et du 20ème siècle : Balzac, Flaubert, Zola, Proust....

Sa bibliographie est importante.

Il sera Professeur de Lettres à l'université d'Alger, de Bordeaux et enfin à la Sorbonne, où il continuera à étudier, à écrire, à enseigner, à diriger les thèses de ses étudiants français et étrangers, à donner des conférences en Europe, en Russie, en Israël et aux Etats Unis, où j'enseignais alors à New York les littératures contemporaines à Sarah Lawrence Collège Universitaire.

Nous passons une grande partie de nos vacances à Vieille-Brioude chez Vernière Tailleur avec mes grands parents et j'ai de très beaux souvenirs de cette époque : baignades, plongées et canoé dans l'Allier, belles ballades (escargots et champignons !) dans les bois, visites de vieux châteaux, de merveilleuses églises de la région, échanges de lecture. Mon père allait pêcher « pour méditer » et revenait avec peu de poissons mais plein d'idées nouvelles, dont il parlait aux repas avec ma mère et, plus tard avec nous, dans la grande salle du tailleur avec ses meubles anciens ... Rien n'a changé et parfois, de passage à Vieille Brioude, je crois entendre des voix du passé, celle de mon père surtout , qui m'a tant appris et dont je suis si fière...

Laure Vernière PHD Université de Fordham , NYC



FRANCHIR L'ALLIER (suite)

LE PONT DU 19 ÈME SIÈCLE

Après l'abandon du projet de franchissement de l'Allier à la Bageasse en 1790, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées O'Farrell propose 4 variantes :

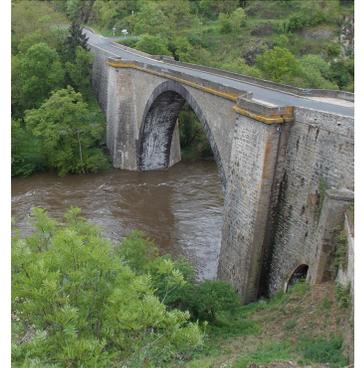
- un ouvrage neuf au « Pigeonnier »
- un ouvrage neuf à « la Roche Dragon »
- un ouvrage neuf à « la Bageasse ».

Et enfin,

- la consolidation du Pont de Vieille-Brioude.



scaphandrier intervenu en 1907



Le coût de la restauration, très inférieur à un ouvrage neuf l'emporte, mais il s'avère désastreux. Achévé en 1818, les travaux n'auront pas permis de pérenniser cet ouvrage qui s'écroule en 1822 le 27 mars.

La situation économique devenait catastrophique en raison de l'interruption des communications entre le Brivadois et le Velay. Ce n'est toutefois qu'en 1823, le 1er octobre, que fut adopté le projet d'un nouvel ouvrage sur le même emplacement.

Le projet de l'ingénieur Gouly prévoyait une arche en plein cintre de 45m d'ouverture, contre 54 pour sa devancière.

La longueur de la chaussée est portée à 7.5m et le profil en long est beaucoup plus plat.

Le 12 mai 1824, les travaux sont adjugés aux sieurs Lalier et Montrobert entrepreneurs à Vieille-Brioude.

Commencés sans délai, les travaux seront interrompus suite à la faillite de l'entreprise. Une nouvelle adjudication eut lieu le 30 mai 1827 et fut enlevée par les frères Brosson de Volvic.

Il faudra attendre 1830 pour que la clé de voûte soit posée et deux années supplémentaires pour son achèvement. Ils avaient coûté 421 795 francs.

Les pierres qui le constituent sont en Volvic (andésite) et Granite tiré du site, la carrière subsiste encore en face côté Coste-Cirgues.

Les culées reposent sur le rocher, en rive gauche, elle a été protégée par une rangée de gabions grillagés et fait l'objet d'inspections régulières par des hommes grenouilles.

Propriété de l'État, puis du Département depuis le déclassement de l'ancienne route nationale 102, il a fait l'objet de travaux d'entretien réguliers, étanchéité de la voûte en 1988, reprise des joints et réalisation de barbacanes en 1989, trottoirs en 2017 pour sécuriser les piétons.

En 2019 il a constitué un terrain d'entraînement pour les sapeurs-pompiers intervenants en milieu périlleux.

Beaucoup plus ancienne a été l'intervention d'un homme grenouille en 1907 pour rechercher l'arme du triple crime que l'on croyait immergée dans le lit de l'Allier.

Les plus curieux pourront découvrir l'échelle des crues gravée sur la culée rive gauche aval ou le passage voûté et la cave dont on ignore la fonction et qui permet de traverser la culée rive droite.

Les travaux de reconstruction du Pont auront duré 8 ans (ce délai serait aujourd'hui impensable) ils avaient fait le bonheur des cafés, restaurants, hôtels, ... et n'ont pas été sans conséquences sur la natalité à Vieille-Brioude.

Une maquette du cintre ayant servi à l'édification de la voûte a été présentée à l'exposition universelle de 1878. Il en existerait deux exemplaires dont un est visible dans la salle des alambics au musée de la vigne.

Dans les années 1870 le pont sera éventré pour livrer passage à l'aqueduc de la Senouire qui alimentait Brioude en eau potable. Vingt ans après son abandon en 1970 la conduite a été affectée au passage des eaux usées de Coste-Cirgues pour leur traitement à la station d'épuration.

Le pont est aujourd'hui un phare pour les touristes. Il reste, pour tous, un bel ambassadeur du savoir-faire humain.

Alain Moulhade.

En fonction de l'importance des travaux que vous envisagez de réaliser, vous pouvez avoir à déposer en mairie une déclaration préalable de travaux ou une demande de permis de construire.

Les Déclarations Préalables de travaux

cerfa n°N°13703*05 ou 06

La Déclaration Préalable est généralement exigée pour la réalisation de travaux d'aménagement de faible importance.

- Travaux sur une petite surface : si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.
- Changement de destination d'un local sans modification des structures porteuses ni de la façade du bâtiment :
 - travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment
 - le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
 - le percement d'une nouvelle fenêtre,
 - le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade
- Autres travaux
 - la réalisation d'un mur de clôture
 - la restauration d'une toiture
 - la mise en place de panneaux solaires, les travaux de ravalement
 - la construction de piscine

Les Permis de construire

cerfa n° N° 13406*05

Le permis de construire est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance.

- Travaux créant une nouvelle construction
- Toute nouvelle construction
- Travaux sur une construction existante
 - si la demande d'extension est comprise entre 20 et 40 m² de surface, et porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 170 m²,
 - si les travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial ou d'un local à usage agricole, en local d'habitation), et modifient les structures porteuses ou la façade du bâtiment
 - si les travaux portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur impacté par l'un de ces monuments.

Quelles informations sur un terrain ?

Avant d'engager des travaux sur un terrain, vous pouvez obtenir des informations sur les dispositions d'urbanisme qui y sont attachées, en déposant en Mairie une demande de Certificat d'urbanisme d'information ou une demande de Certificat d'urbanisme opérationnel.

Certificats d'Urbanisme

cerfa n° N° 13410*03

- Certificat d'urbanisme d'information indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain
- Certificat d'urbanisme opérationnel indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison d'habitation,...).



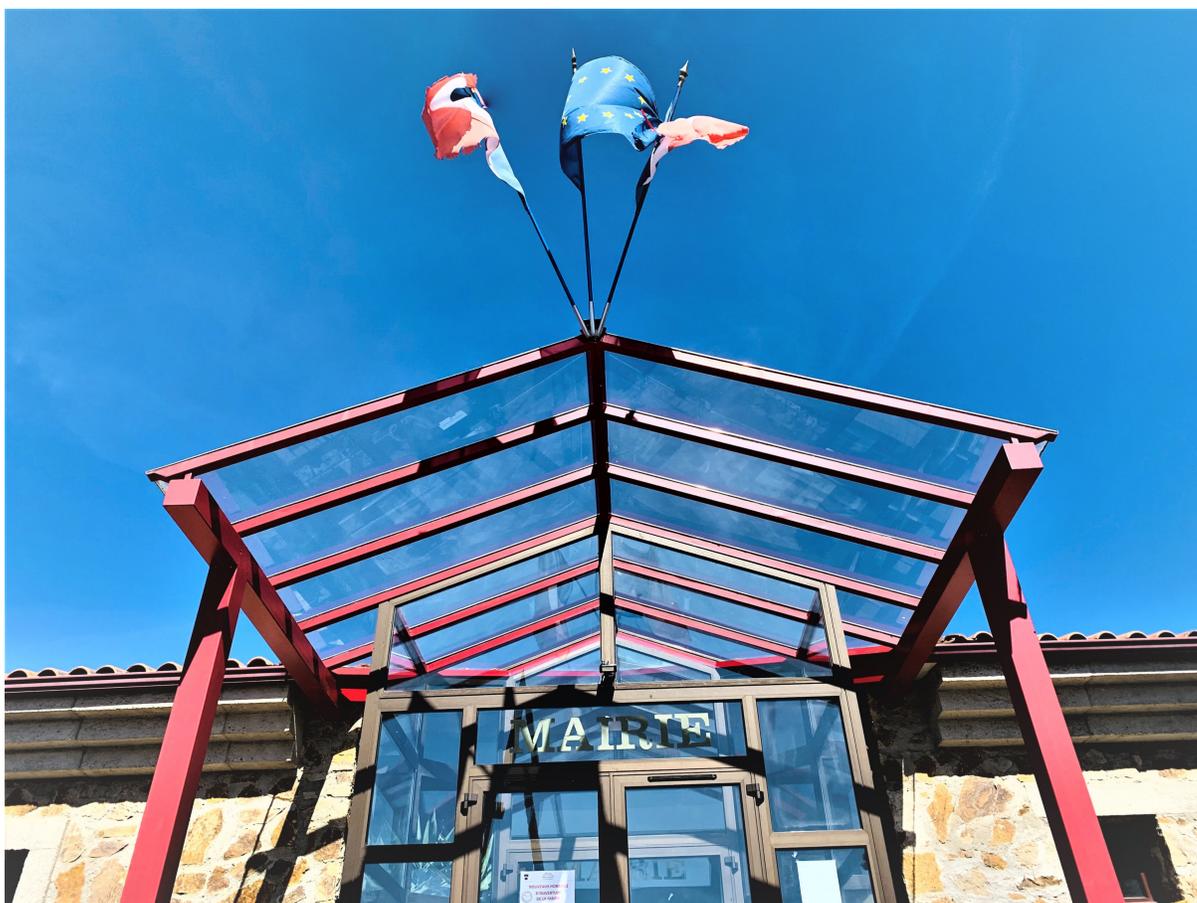
BILAN 2021

Au 22 novembre 2021, le service Urbanisme de la Commune de Vieille Brioude a enregistré :

- 31** demandes de Déclaration Préalable (D.P.)
- 12** demandes de Permis de construire (P.C.)
- 65** demandes de Certificat d'urbanisme d'information (C.U.a)
- 19** demandes de Certificat d'urbanisme opérationnel (C.U.b)



INFOS PRATIQUES MAIRIE



3, place de la Croix des Près - 43100 VIEILLE-BRIOUDE



Ouverture au public du lundi au vendredi de 10h à 12h15 et de 16h à 17h30
Fermeture à 18h30 le jeudi
Permanence du Maire : Le samedi matin sur rendez-vous



04 71 50 90 52



Adresse mail : mairie-vieille-brioude2@orange.fr
Site internet : www.vieille-brioude.fr



Facebook : Commune de Vieille-Brioude

PanneauPocket



PanneauPocket : Vieille-Brioude 43100



Merci,

Aux membres de la commission animation qui ont participé
à la réalisation du bulletin municipal 2021,

Aux élus et administrés de la commune pour la rédaction
des articles et la mise à disposition de photos,

Aux membres des associations,

Aux administrés,

Aux collectivités territoriales,

Aux agents de la commune.

Toute l'équipe municipale vous souhaite

une

Bonne Année !



Publication de la Mairie de Vieille-Brioude - Responsable de publication R.CHAREYRON
Conception/Rédaction/Photos/Réalisation : Groupe de travail animation et secrétariat
Impression : CENTRE.COM Brioude